

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

CREAZIONE

ÉCRIN DU STYLISME ET DU DESIGN

P5 À 7

creazione
LABORATOIRE CORSE

Photo : Christophe Giudicelli



ASSEMBLÉE

MENACE SUR
LE DRAGON 20 ?
P19

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4
DETTI È FATTI P8 • TERRITOIRES P18
EUROPE P20 • AGENDA P21
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

RECYCLAGE POST-ÉLECTORAL

C'EST TOUT CE QUI CADRAIT
AVEC MON CV.



KAMPA

E À LA UNE

R CREAZIONE

ÉCRIN DU STYLISME ET DU DESIGN

INTERVIEW

VÉRONIQUE VALENTINI-CALENDINI P5 À 7



OPINIONS

DETTI È FATTI

TERRITOIRES **SACOI 3, LE CHANTIER ENFIN SUR LES RAILS**ASSEMBLÉE **MENACE SUR LE DRAGON 20**EUROPE **L'IMPORTANT, C'EST DE PARTICIPER?**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P18

P19

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Votu, voti, vota...

Dipoi issu ghjovi è fin'è dumenica, l'Aurupei sò chjamati par andà à vutà. U scopu: elegghja i 720 diputati chì i raprisintarani à u Parlamentu duranti un'alizzioni cù un giru solu. In Francia, s'è no fighjulemi certi sundami, una parsona nant'à dui ùn conta micca di fà u so duveri citadinu. Senza avè fattu studii simulì ind'è l'alittori di Corsica, si pensa ch'ellu duvaria essa ancu peghju nant'à a nostra isula, incù una mancanza d'intaressu chì si risenti assai profunda pà issu scrutinu. In più di quissa, a campagna hà missu un tempu scemu à principià, cù pochi è micca spiazamenti di candidati nant'à u tarrenu pà spiegà u so prughjettu. Quilli chì sò ghjunti ùn avarani soca micca troppu curvintu a ghjenti nant'à ciò ch'ellu pò fà u Parlamentu aurupeu pà a Corsica. Eppo l'Auropa, pà falla à l'accorta, fora di l'aiuti pà a Pulitica Agricula Cumuna è a partecipazioni à certi travagli visibili nant'à i pannelli in bordu di strada, hè un affari troppu luntanu chì parechji ùn cercani mancu à capiscia. I cumpluttisti di i reti suciali è certi pulitanti chì difendini un FREXIT ani dinò cuntribuitu à fà crescita u sintimu di un'Auropa chì schiaccia i populi suvrani, intrattinendu a gnuranza di i meccanismi è di i cunsiquenzi di i decisioni pigliati da i stituzioni aurupeu nant'à a nostra vita di tutti i ghjorni. Ind'è noi, u naziunalistu François Alfonsi ùn s'hè micca riprisintatu è i pussibilità di veda parechji diputati aurupeu còsi sò belli magri. Ci voli à dì chì i piazzì chì sò stati accurdati à i parsunalità isulani ùn sò micca famosi. Una dimustrazioni, s'ellu c'era bisognu di fanni una, di l'intaressu bellu magru pà a Corsica di i partitoni naziunali è ancu pà listi menu impurtanti. L'altri, di tutti i maneri, ùn francarani micca i 5 % nicissarii par avè un postu à u Parlamentu aurupeu. Infini, s'è no circhemu à dalli raghjoni è à truvalli scusi, u nostru eletturatu ùn raprisenta cà una gucciarella d'acqua à mezu à un oceanu tamantu. Sarà què, u prammatisimu puliticu... ■ **Santu CASANOVA**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

À quoi peut-on encore se fier ? La réalité peut à l'occasion dépasser la fiction, soit. Mais lorsque la parodie prend le pas sur la réalité, il y a de quoi s'interroger. Notamment sur la qualité de l'information qui nous est délivrée et parfois même assenée sans trop de ménagements ni de précautions qu'on croyait pourtant élémentaires. Sur le réseau social X, l'internaute Phineas Casgiu n'est pas vraiment une super-star. Il est surtout connu des internautes corses pour ses parodies graphiques qui sont la plupart du temps des «maccagne» dont le sens peut facilement échapper à qui ne connaît que peu voire pas du tout la Corse. Le 3 juin, il publiait sur X la version remaniée d'un visuel de campagne du Rassemblement national en vue des élections européennes. Sur l'affiche originale, on voit un gendarme mobile de dos, et le slogan «*Je suis gendarme, le 9 juin je vote Bardella*», sur celle de Phineas Casgiu où, pour ne tromper personne, sa signature figure en surimpression, on lit en revanche «*Je suis gendarme, le 9 juin, je quitte la Corse!*» Étonnamment, c'est cette version détournée qui a été diffusée le lendemain sur France 2 lors de l'émission *Télématin* où le journaliste Thomas Sotto recevait Marine Le Pen. Il l'interrogeait notamment sur le bien-fondé de la véritable affiche, dont le message a été dénoncé par le général Christian Rodriguez, directeur de la gendarmerie nationale, et le ministre des Armées, Sebastien Lecornu. Bien que le slogan parodique ait été énoncé à l'antenne par Thomas Sotto, ni lui ni Marine Le Pen n'ont tiqué un seul instant. C'est le journaliste Sylvain Chazot qui a levé le lièvre sur X. La Twixosphère corse s'est esclaffée, *Télématin* a présenté ses plates excuses, quelques sympathisants du RN ont crié au complot, d'autres ont dit tout le mal qu'ils pensaient de BFM (qui, pour le coup, n'y était pour rien), l'affaire a eu quelques échos dans la presse régionale comme nationale et Phineas Casgiu a eu, bien involontairement, son petit quart d'heure de célébrité. On ignore toujours, cela dit, par quel miracle sa parodie, au départ assez confidentielle, s'est retrouvée diffusée et commentée sur France 2, avec le plus grand sérieux. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

 Sylvain Chazot @sychazot · 8h

Ce matin, France 2 a diffusé un faux visuel du RN signé @PhineasCasgiu. Le slogan "le 9 juin, je quitte la Corse !" a même été lu à l'antenne. Ni Le Pen ni Sotto ne s'en sont rendus compte

 **Luciani Julien** @LucianiJulien · 15h

Certainement en sous marin une ingerence etrangere de @AzerbaijanMFA ou du @mfa_russia

 Renaud Sand

 @Renaud_Sand

Par incompétence ou par malveillance (?), les 4V ont diffusé ce matin un faux visuel, qui n'est pas celui qui est diffusé par le RN, mais un montage.

 Mbaki @Mbaki_02198109 · 7h

Et alors! Le FN, roi du bidouillage, ne devrait pas s'en offusquer!

Sébastien Quenot @SebastienQuenot · 6h

Affiche lue et commentée, sans surprendre personne. Bravo @PhineasCasglu pour cet énorme fake (pourant signé en incrusté) qui montre combien il est de plus en plus difficile de dénouer le vrai du faux, l'original et la parodie, même pour les principaux intéressés...

 I Kongoni @IKongoni · 3h

Dire que les grandes puissances utilisent des millions et l'IA pour réaliser du fake. Alors que chez nous, nous avons beaucoup plus puissant alias @PhineasCaglu |

 sixtine_38 🏳️🌈 🇪🇬 @sixtine_38 · 4h

 [@santana_gio](#) 🇮🇹 🇮🇹 🇮🇹 🇮🇹 🇮🇹 🇮🇹 🇮🇹 🇮🇹 🇮🇹 🇮🇹 La macagna de la décennie.... 🍌 🍌 🍌
🍌 🍌 🍌 🍌 🍌 🍌 🍌 🍌 🍌 🍌

Telematin @telematin · 7h

Rectificatif #Telematin

Lors de l'interview des #4V, nous avons diffusé une fausse affiche qui n'avait rien à voir avec la campagne officielle du Rassemblement national. Nous vous présentons toutes nos excuses pour cette erreur.

 chaise @jeveuxdelaneige · 47 min

Le plus drôle dans cette affaire c'est que de base c'était une simple macagna entre nous (Corses)
Aucune volonté de faire un fake pour tromper les gens.
Par contre la véritable affiche, elle, est parfaitement malveillante et hors la loi.

Circinellu2a 🇩🇪 🇵🇹 @Circinellu_2a · 2h

Tutti insieme femu cullà ssu « # » ➡ [#le9juinjequittelaCorse](#)

HUMEUR

Un p'tit truc en moins !

Si l'intelligence artificielle est force de proposition lorsque l'homme est en manque d'imagination ou de compétences, elle n'est pas encore prête à dépasser ses violentes folies. Après les méga-paquebots capables de déposer durant quelques heures des milliers de croisiéristes sur nos côtes, voici venu le temps d'autres pleurs et d'autres chants - plus proches des lamenti que des ballades- avec cette nouvelle proposition touristique : le bus-hôtel. C'est sur un parking de Corte, que j'ai découvert ce gros truc rouge vif. Si par certains côtés, sa couleur pouvait rappeler un bus londonien, il m'a surtout fait penser, avec ses petites fenêtres rectangulaires visibles sur trois étages, à une chambre froide d'un institut médico-légal. La surprise passée devant ce machin, j'ai imaginé, ses voyageurs couchés dans des espaces pas plus grands que la largeur de leurs corps. Je préfère m'abstenir de vous décrire ces autres images, parfois lugubres, que mon cerveau a pu échafauder en visualisant ce bus-couquette circulant du côté des calanche di Piana !

Mais plus sérieusement, que peut nous inspirer cette nouvelle manière de voyager ? Une façon de découvrir, vite et à moindres frais la Corse, ses paysages de montagne et ses bords de mer ? Pas faux ! Mais après ! Qu'est-ce que cela apporte humainement parlant ? Personnellement, peu, voire rien ! À part un sentiment de vivre sur une terre devenue réserve l'été venu, et pour ces adeptes du tourisme de masse qui en veulent toujours plus pour leur argent, la sensation qu'ils passent certainement à côté de l'essentiel : marcher sur nos sentiers en humant l'odeur de l'immortelle et découvrir notre culture. À l'heure où l'on alerte sur tant de dérèglements climatiques, politique, économiques et sociaux, j'ai juste l'impression que ce machin rouge stationné sur un parking, qui ne contenait je ne sais quels touristes assoupis, n'était rien d'autre qu'une nouvelle démonstration de ce p'tit truc en moins de notre société : la perte peu à peu des sens que peut procurer un voyage fait de promenades, d'aventures et de rencontres. ■ **Dominique PIETRI**

CREAZIONE

UN ÉCRIN POUR LE STYLISME ET LE DESIGN



Photo | Christophe Giudicelli

Depuis sa première édition en 2015, le festival Creazione, à Bastia, s'est imposé comme le rendez-vous incontournable pour la mode et les créateurs. Pensé à la fois comme un outil de promotion touristique et une vitrine des entreprises du secteur, il revient du 13 au 15 juin pour une 8^e édition.

Rencontre avec Véronique Valentini-Calendini, directrice de l'Office du tourisme intercommunal de Bastia, organisateur du festival.



Photo DR

« Nous ne voulions pas d'un salon, nous ne voulions pas d'une foire. Nous voulions un festival, je dirais de la mode, oui, mais sans se prendre pour la Fashion week. La mode bouscule les codes et les Corses adorent la mode. »

Il y a 9 ans, l'office du tourisme de Bastia lançait le festival Creazione, une première en Corse. Quelle a été la genèse de ce projet ?

On avait envie de mode, on avait envie de fraîcheur. On avait envie de rendre la destination Bastia dynamique. Nous avions envie de valoriser le patrimoine de façon un peu décalée et pas forcément avec un patrimoine « sous cloche ». Nous voulions l'animer, mais aussi créer quelque chose qui n'existait pas. En Corse, il y avait d'autres événements thématiques, mais il n'en existait pas encore autour des créateurs, de la mode et du design. Et nous nous sommes dit que nous allions le faire et nous sommes les seuls à le faire sur l'île. Nous sommes un office du tourisme, et ce festival est un outil de communication important.

Au début, on voyait Creazione comme une sorte de « Fashion week bastiaise ». C'était aussi un pari de sortir des clous ?

Nous voulions bousculer les codes avec quelque chose de décalé et c'est ce que nous avons fait mettant un maillot de Calarena devant une statue de Pascal Paoli. Nous ne voulions pas d'un salon, nous ne voulions pas d'une foire. Nous voulions un festival, je dirais de la mode, oui, mais sans se prendre pour la Fashion week. La mode bouscule les codes et les Corses adorent la mode. Il y a des créateurs magnifiques sur notre île, comme Clémence Lévêque avec les bijoux Bella Tchix ou encore des marques reconnues comme Benoa ou Karma Koma, et la population corse ne sait même pas qu'il s'agit de marques insulaires. Nous avions envie de mettre tout cela en avant.

Autre choix assumé, celui du lieu, au Palais des Gouverneurs. L'espace est contraint, notamment pour la capacité d'accueil.

Creazione est ouvert à tous. Mais nous ne sommes pas sur la place Saint Nicolas, nous avons une jauge. Nous recevons 5 000 personnes, nous ne pouvons pas aller au-delà. Cela dit, nous avons des habitués qui viennent de toute la Corse et qui chaque année réservent des hébergements pour assister au festival. C'est vrai qu'il s'agit d'un endroit fermé, mais c'est un écrin. Nous nous sommes dit : « les visiteurs viennent pour rencontrer les créateurs, faire la fête, voir

du beau ». L'idée, encore une fois, c'était de faire vivre ce lieu historique de manière décalée. Être dans la citadelle, dans les galeries du musée, dans les jardins suspendus et faire vivre tout ça. Beaucoup de personnes nous ont dit par exemple, « c'est la première fois que je visite le musée et ses jardins ». C'est aussi une autre manière de montrer le patrimoine bastiais.

Creazione répondait-il à une demande ?

Oui. Ce festival, nous ne l'avons pas fait sans les créateurs. Il ne faut pas oublier que derrière cette légèreté de strass et de paillette, c'est surtout la possibilité pour des créateurs de se faire connaître, d'avoir une vitrine, d'échanger. Nous les avons interrogés à plusieurs reprises, ils nous disaient qu'il y avait le marché de Noël et les autres foires, mais qu'il n'y avait pas de tremplin pour leurs professions. Nous avons souhaité répondre à ce besoin. Nous avons chaque année environ 120 demandes et 45 créateurs sont retenus. Mais contrairement à d'autres endroits, il faut s'adapter à la contrainte des salles du musée et de ses œuvres.

C'est donc bel et bien un moment de rencontre entre pros ?

J'ai ressenti cela dès la première année, et cela m'avait interpellée. C'est que les créateurs insulaires ne se connaissaient pas entre eux. Ils connaissaient les marques, mais pas les personnes qui étaient derrière ni les visages. Du coup, des amitiés se sont créées, de la curiosité aussi, mais aussi des collaborations. On a vu de l'entraide sur le marketing, ça donne du boost aux créateurs. Ce festival est aussi fait pour faciliter les bonnes rencontres.

La première édition s'est déroulée en 2015. Où moment où les réseaux sociaux prenaient de l'ampleur. Le festival a joué à fond la carte d'Instagram et de Facebook.

Oui et surtout en ce qui concerne la mode. C'était une époque où l'on retrouvait énormément de blogueuses fashion, lifestyle, art de vivre qui ont émergé avec les réseaux sociaux. Je pense que ce festival va bien avec, on peut dire qu'il est même né avec et aujourd'hui la communication tourne au-

« Creazione s'inscrit aussi dans la stratégie de l'office du tourisme, avec notre marque Bastia ; celle de mettre en avant un certain art de vivre à la bastiaise : s'asseoir boire un café, se balader dans les ruelles et déambuler dans une ville de plus en plus dynamique. »



tour de ça et toute l'année. La première année, c'est toujours difficile. La deuxième année, nous avons commencé à avoir des images, des vidéos. Par la suite, ça a été plus facile d'avoir des parrains et marraines tels que André Manoukian, Thomas Dutronc, ou encore cette année Caroline de Maigret, ancien mannequin de Chanel et ambassadrice de la marque ou encore Patrick Fiori.

Du seul point de vue touristique, qu'attendre de cet événement ?

Les retours d'un point de vue touristique, nous allons les quantifier en retour sur investissement en termes d'image. On le voit avec la présence de certaines personnalités qui participent au festival. Cette année, nous recevons Vanessa Bellugeon, rédactrice en chef mode du magazine *L'Officiel*, qui est connu à l'international. Creazione s'inscrit aussi dans la stratégie de l'office du tourisme, avec notre marque Bastia ; celle de mettre en avant un certain art de vivre à la bastiaise : s'asseoir boire un café, se balader dans les ruelles et déambuler dans une ville de plus en plus dynamique. Ce festival, qui ouvre le bal en été est l'occasion de montrer que Bastia bouge. Le but, c'est aussi de faire en sorte que Creazione puisse devenir un déclencheur de voyage. D'amener des gens à se dire : « Je suis à Paris... dans 15 jours, il y a Creazione : je vais aller passer un week-end en Corse ! » Nous recevons pour l'occasion des influenceurs nationaux et internationaux, mais si le festival ne dure que trois jours, nous publions sur les réseaux tout au long de l'année.

Qu'est ce qui va caractériser cette 8^e édition ?

Cette année, nous faisons dans la sobriété. Nous avons enlevé la couleur. Après avoir mis des masques, des paillettes, des papillons, des plumes, cette année nous sommes dans la maturité, avec le noir et le blanc et une touche de doré. On avait besoin de se poser et d'épurer. Nous avons également décidé de mettre à l'honneur la marque Karma Koma, avec un grand défilé le jeudi soir puis une conférence le vendredi pour que sa créatrice, Laurence Appietto-Raffaelli, puisse raconter son parcours. La seconde nouveauté, c'est que nous allons évoquer l'intelligence artificielle dans la mode.

Quel est le coût du festival ?

Le festival coûte plus de 200 000 euros. L'entrée est à 5 euros en journée, c'est le prix de l'entrée au musée, et à 20 euros en soirée. Le festival ne pourrait pas se tenir non plus sans le soutien des différents partenaires institutionnels et privés. C'est l'un des plus gros investissements de l'année.

Ce festival peut-il aussi créer des vocations ?

Oui. Il y a les jeunes de l'Université de Corse, mais nous travaillons aussi avec les élèves des métiers de la mode de Montesoro ainsi qu'avec les jeunes du CFA en coiffure et maquillage. Tout ça fait qu'il y a de plus en plus de gens qui s'inscrivent et qui veulent essayer de travailler dans ces domaines. Aujourd'hui, également, il y a plus de possibilités qu'il n'y en avait par le passé. Et surtout, il y a des exemples en Corse qui fonctionnent comme Bénoa ou Cara Belezza. Et ça a aussi fait changer d'avis certains parents. Parce que oui, c'est du strass et des paillettes, mais derrière il y a beaucoup de travail et de savoir-faire. On retrouve souvent des créateurs avec des formations universitaires, qui ont fait de grandes écoles et qui savent faire du marketing.

Creazione a-t-il trouvé son rythme de croisière, peut-il s'agrandir ?

Ce n'est pas le but. L'idée, et nous l'avons déjà fait, c'est de faire des capsules et de valoriser les créateurs dans l'Hexagone ou en Europe. S'agrandir, il faudrait passer par un autre format, et se dire qu'on ne le ferait plus dans le musée. Ça voudrait dire passer sous des chapiteaux et ce n'est pas ce que nous voulons, ni les créateurs. Oui, certains vont dire que le festival est élitiste alors que ce n'est pas le cas. Nous souhaitons simplement garder un endroit noble, avec des salles de musée, des jardins...

Quel est le programme de cette édition 2024 ?

Évidemment, nous allons retrouver toute la journée les créateurs dans les galeries du musée. Le soir, des défilés, dont celui des jeunes talents de la filière mode du Lycée Fred Scamaroni et des animations musicales en live. ■

Interview réalisée par Christophe Giudicelli

RESSOURCE EN EAU

Les maires de Haute-Corse se penchent sur la question

C'est une problématique essentielle qui a animé le congrès des maires de la Haute-Corse, le 1^{er} juin 2024, dans la salle du centre culturel de l'Alb'Oru à Bastia. Les premiers magistrats des communes se sont penchés sur la question de la rareté de l'eau, les scénarios possibles mais aussi les éléments de réponse à apporter. En préambule de la journée consacrée exclusivement à cette thématique, Ange Pierre Vivoni, président de l'Association des maires de la Haute-Corse n'a pas hésité à jouer l'oiseau de mauvais augure : «*Le changement climatique impacte dangereusement nos vies. Dans certains territoires, les sécheresses ont fait diminuer de 40 % nos ressources en eau, les hivers doux et chauds favorisent la formation de gros orages et nous devons faire face à de grands incendies*». Des propos que le public acquiesce et appuyés scientifiquement par Patrick Rebillout, directeur de Météo France en Corse, venu exposer les perspectives pour la Corse à moyen et long terme, c'est-à-dire aux horizons 2030 et 2050, autrement dit demain. Sur le bilan déjà, le directeur de Météo France l'annonce d'entrée, «*La température en Haute-Corse a augmenté de 1,8 degrés depuis 1950, et depuis 1984, les années sont toujours plus chaudes*». Et la situation ne devrait pas aller en s'arrangeant. Pour Patrick Rebillout, dans les prochaines décennies, en se basant sur un scénario intermédiaire de réduction des rejets de CO₂, et d'une augmentation de 1,5 degrés des températures, la Haute-Corse devrait connaître de plus en plus de vagues de chaleur, avec une sécheresse agricole multipliée par deux voire trois, une baisse de l'humidité des sols de 5 % à 10 %, des nappes phréatiques qui auront plus de mal à se recharger, un manteau neigeux plus faible voire plus de neige au-delà de 1500 m et une aridification du littoral. Cependant, et c'est peut-être un paradoxe, selon les prévisions, il continuera de tomber 8 milliards de m³ d'eau chaque année sur notre île. Mais voilà, il ne pleuvra plus de la même manière. Météo France table sur une augmentation des épisodes intenses de 10 % d'ici 2050 dû à l'évaporation plus importante de l'eau en raison des fortes chaleurs. Conséquence, une baisse de 15 % des précipitations dites utiles. Pour autant, il n'est plus question d'être fataliste, puisque la réalité va finir par nous rattraper. Les maires insulaires ou encore l'Office d'équipement hydraulique de la Corse (OEHC) en sont conscients. Parmi les défis, l'augmentation constante de la demande et la forte pression sur la ressource durant la saison touristique. Du côté de l'OEHC, on avance un atout. Celui de la montagne pour capter les précipitations. Alors on parle de retenues collinaires, de la rehausse des ouvrages, mais aussi de travailler sur les manques constatés actuellement en ce qui concerne l'ingénierie, les problématiques foncières et évidemment financières. Une équation que les décideurs politiques insulaires devront résoudre rapidement. ■ JE

RÉNOVATION DU CHÂTEAU DE LA PUNTA

Candidature au Grand Prix du patrimoine et tourisme local

Situé sur le territoire de la commune d'Alata, le château de la Punta qui y fut érigé à la fin du XIX^e siècle, est une reconstruction à l'identique, avec les pierres d'origine, d'un des pavillons du Palais des Tuileries, incendié sous la Commune de Paris. Il fut la maison de villégiature des ducs Pozzo-di-Borgo. Classé monument historique, il fut, une fois encore, endommagé par un incendie en 1978, ce qui entraîna sa fermeture au public. Demandée durant de nombreuses années, sa rénovation est en cours, sous la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse qui en est l'actuelle propriétaire. Le projet vise à lui redonner vie, en y installant un musée ou une résidence d'artiste et en réhabilitant son jardin botanique. Après une sécurisation du site en 2020, une première tranche de travaux, d'un coût de 1,5 million d'euros, a permis de rénover sa façade nord et ses pourtours, grâce à des financements de l'État, de la Fondation du patrimoine et la Collectivité de Corse [CdC],



Photo Thibaut Dini

actuelle propriétaire du site. La deuxième tranche, d'un coût de plus de 3 millions d'euros, a débuté en 2024. Non sans quelque conséquence malheureuse puisqu'elle a occasionné la mort d'oreillards gris qui s'étaient réfugiés dans l'édifice et qui, comme tous les chiroptères recensés en France, sont protégés par diverses conventions et lois.

Lancé en janvier 2022 par la Fondation du patrimoine, le Grand Prix du patrimoine et tourisme local bénéficie d'un mécénat de 5,6 millions d'euros d'Airbnb. Il vise à soutenir durant trois ans jusqu'à 200 projets de restauration d'édifices, privés et publics, situés dans des territoires ruraux ou des petites villes de France métropolitaine dans une optique de «dispersion du tourisme». Le château de la Punta est parmi les treize monuments en lice pour l'obtention d'une aide de 100 000 euros. Le lauréat est désigné par le vote des internautes, ouvert jusqu'au 30 juin 2024. ■ AN

Pour voter : www.fondation-patrimoine.org/campagnes/grand-prix-patrimoine-tourisme-local



CREATION SOCIETE

N° 01



Maître Christel GRISCELLI
Notaire au sein de l'Etude de Maître
Dominique CHIARI-VALDRIGHI,
28, bis cours Paoli
Immeuble Serena, 20250 Corte

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christel GRISCELLI, Notaire, au sein de l'Office Notarial de Maître Dominique CHIARI-VALDRIGHI à CORTE, 28 bis cours Paoli, Immeuble Serena, le 13 mai 2024, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : ALBA.
Le siège social est fixé à : CORTE [20250], 3, Lotissement Saint-Antoine II, Route du Calvaire.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Apports en numéraire : 1000,00 euros.
Le gérant est : Monsieur Anthony PINASCO, demeurant Résidence Zacaraccia, 20290 Borgo.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 02



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 7 février 2024, à VESCOVATO.

Dénomination : SCI DE TORRA.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : Torra Vescovato, 20215 Vescovato.

Objet : Acquisition, la prise à bail, la conservation, l'administration de tout terrain et immeuble.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros

Montant des apports en numéraire : 500 euros.

Cession de parts et agrément :

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés.

Gérant : Monsieur Youssef OSAYO, demeurant Route de Torra, 20215 Vescovato.

La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 03

CASA MERIDIANA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3010 euros

Siège social : 130, Sidossi

20224 Calacuccia

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à CALACUCCIA du 28 mai 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CASA MERIDIANA

Siège : 130, Sidossi, 20224 Calacuccia

Durée : 99 ans

Capital : 3010 euros

Objet : Location de chambres d'hôtes et prestation de tables d'hôtes ; Location de tous types d'hébergements de courte durée ; Organisation, gestion et mise à disposition de sites pour tous événements ; Toutes activités de loisirs et de détente ; Location de vélos ; Activité de petite restauration.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Anne-Marie, Claire ROSSI, épouse LUCIANI, demeurant 47, rue de Wagram, 20000 Ajaccio.
Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis, le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO [20137] en du 26/04/24, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : RIVIERA HOSPITALITY

Siège : U Benista, Avenue Georges Pompidou, 20137 Porto-Vecchio.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000,00 euros

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- L'animation des sociétés dont la présente société détient des participations,

- Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.

Président : Monsieur Philippe TAFANI, demeurant Hameau de Prunelli, 20137 Porto-Vecchio,

Pour Avis, Le Président.

N° 05

Ma Petite Papèterie

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lotissement Speranza, 3,

Santa Manza, 20169 Bonifacio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 mai 2024 à Bonifacio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : Ma petite papèterie

Siège : Lotissement Speranza, 3, Santa Manza, 20169 Bonifacio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La vente et l'achat en gros et au détail, de produits de papèterie, matériels et mobiliers de bureau, produits informatiques, de produits souvenirs ainsi que d'articles de fêtes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur CATOIRE Jonathan, Mathieu, demeurant Lotissement Speranza - Lot n°3 - route de Santa Manza - 20169 Bonifacio

Directrice générale : CARVALHIDO DA SILVA Brigitte, demeurant Lotissement Speranza - Lot n°3 - route de Santa Manza - 20169 Bonifacio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SAS

Conforme à l'article R.210-4
du Code de Commerce

Dénomination : BEPE CONSEIL

Forme juridique : SAS

Capital social : 500 € [Cinq cents euros]

Siège social : Village - 20239 Rutali

La société a pour objet :

- Conseils aux entreprises ;

- Réalisation de prestations de services dans les domaines de la gestion des personnels dans le domaine médical et paramédical (cliniques, maisons de santé, maisons de retraite) ;

- Participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 ans

Président : M. Jean-Claude PERFETTI, Village - 20239 Rutali

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO [20137], le 30 mai 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

TERRE DES HOMMES

Siège social : U Benista, Avenue Georges Pompidou, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 2.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : La société dénommée «RIVIERA HOSPITALITY», société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros, ayant son capital social sis U Benista, Avenue Georges Pompidou, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 929 392 066, représentée par son Président, Monsieur Philippe TAFANI.

Clauses relatives aux cessions de parts :

Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO [20090], en du 23 mai 24, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : BC TELECOM

Siège : Boulevard Louis Campi, Résidence La Palmeraie, Bâtiment A1, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.000,00 euros

Objet : Travaux de télécom

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.

Président : Monsieur Cédric, Benoît BIANCARDINI, demeurant Boulevard Louis Campi, Résidence La Palmeraie, Bâtiment A1, 20090 Ajaccio.

Directeur Général : Monsieur Benoît BIANCARDINI, demeurant Les Hauts d'Ajaccio, Route du Salario, 20000 Ajaccio.

Pour avis, Le Président.



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 25 Avril 2024, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.
Dénomination sociale : «SOCIETE D'EXPLOITATION CAMPING SOLEIL LEVANT»
Siège Social : Santa Maria Poggio (20221), Route Nationale 198, Camping Soleil Levant.

Capital social : 4.000,00 €.

Objet : En France et à l'étranger la création, l'achat, la vente, la prise ou à dation en location ou en gérance et l'exploitation d'un camping, caravaning, hôtel, bar restaurant, glacier, activité nautique, etc...

Président : La SARL «TEREVA LOI-SIRS», au capital de 1.000 € dont le siège social est à MESQUER (44420), 180, Rue de la Grande Vigne, immatriculée au RCS de SAINT-NAZAIRE sous le numéro 927 464 859, représentée par Monsieur Pierre, Jean, Marie CHENOT et Madame Angélique, Martine DIETSCH demeurant ensemble à MESQUER (44420), 180, Rue de la Grande Vigne.

Directeur général : Madame Angélique, Martine DIETSCH demeurant à MESQUER (44420), 180, Rue de la Grande Vigne.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
Le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS G.GUIDICI ET FILS, au capital de 1200 €.

Siège : 170, Rue E Cardelline, 20240 Ghisonaccia.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Vente de charcuterie, Traiterie à emporter

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1200,00 €.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Monsieur Gérard, Laurent, Albert GUIDICI, demeurant 170, Rue E Cardelline, 20240 Ghisonaccia.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 30/05/2024, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BELLA VITA
Objet social : L'acquisition, l'exploitation, la gestion de tous matériels terrestres, maritimes et autres

Siège social : La Ronca - Route de l'aéroport - 20260 Calvi.

Capital : 1.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S. : Bastia.

Président : Monsieur Stéphane FONTAINE demeurant La Ronca - Route de l'aéroport - Calvi (Haute-Corse) ;

MBS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 4, Route de Benciugnu

La Trinite, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 31 mai 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MBS

Siège : 4, Route de Benciugnu, La Trinite, 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés relevant du statut juridique et fiscal des sociétés de capitaux, de droit français ou étranger, l'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci ; L'acquisition de parts de SICAV, et de fonds communs de placement, de parts de sociétés civiles ayant elles même pour objet la gestion d'un portefeuille de titre ; La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ci-après apportées à la Société ; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Marie STROMBONI épouse TAFANI, demeurant 4, Route de Benciugnu, 20137 Porto-Vecchio

Directeur général : Monsieur STROMBONI Jean-Baptiste, demeurant 4, Route de Benciugnu, La Trinite, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SCI LAURENT INVEST, au capital de 1000 €. **Siège** : Route de la Testa, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, la location, la cession de tous immeubles ou biens immobiliers d'activité ou à usage de bureaux ou à usage résidentiel. Le montant des apports en numéraire s'élève à 1000,00 €.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés uniquement.

Co-Gérant : Monsieur Guillaume, Gaetan, Jean-Jacques, Joseph LAURENT, demeurant Route de la Testa, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza

Co-Gérant : Monsieur Jean-Jacques, Joseph, Gaetan LAURENT, demeurant Route de la Testa, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Ajaccio (20000), le 14 mai 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : MARAGGI IMMO
Siège social : 19, Boulevard Fred Scamaroni, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; La gestion de patrimoine immobilier ; La détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; L'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Antoine, Marie MARCAGGI, demeurant Les Horizons 2, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date à Aléria du 3 juin 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination : SOREN 1

Siège social : Chez One Even - 4380 Route d'Antisanti - 20270 Aléria

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Capital** : 1000 euros

Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte seule ou avec des tiers, la production et la vente d'énergies renouvelables, les dites activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance, et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La Société One Even, SAS immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 384621470.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.



ETUDE ALAIN SPADONI

& ASSOCIES,

Notaires, Ajaccio (Corse-Du-Sud)

3, Avenue Eugène Macchini

Immeuble Le Regent

Numero Crpcen 20004

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", le 15 mai 2024 a été constituée une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 23/05/2024 référence 2A04P31 2024 N 00285, ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PROD'HYG

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Ajaccio (20167), Logis de l'Acqueduc, bâtiment F, Mezzavia

Objet : en France et à l'étranger : Le nettoyage courant de locaux et les prestations de services connexes telles que l'entretien de vitres, de parkings, d'espaces verts, le traitement de sols, le nettoyage de chantier et la petite maçonnerie. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Durée : 99 années.

Capital : 180.000 euros.

Apport par Mme Magali MANDON : Un fonds artisanal de nettoyage courant des bâtiments sis à Ajaccio [Corse-du-Sud], sous le nom professionnel PROD'HYG, immatriculé au Répertoire des Métiers sous le numéro 504 305 509.

Les fonds comprenant le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à AJACCIO [20167], Logis de l'Acqueduc, Bâtiment F, Mezzavia où le fonds est exploité, le matériel et les objets servant à son exploitation.

Entrée en jouissance à compter du 1er juin 2024.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Olivier LE HAY où domicile est élu dans les dix jours de la dernière date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Président : Magali MANDON, Villanova (20167), Lieu-dit San Fedeli.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Clauses d'agrément et organe habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

Pour avis,

Le Notaire.



04 95 32 89 92

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03 juin 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : AIRENATURE
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE : 15, boulevard Paoli - 20200 Bastia

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : la prise de participation, la détention et la gestion d'actions, de parts sociales ou de tout autres valeurs mobilières dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelques formes que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres ; La fourniture de toutes prestations de services, conseil, assistance à caractère économique, administratif, comptable, financier ou autres et l'accomplissement de fonctions de direction, d'animation, de gestion et de contrôle, auprès de toutes personnes morales ; La mise à disposition de ses participations sous forme de prêts à court, moyen et long terme, ou par opérations en compte courant, des moyens financiers appropriés à leur développement et leur équilibre ;

La création, l'acquisition, l'exploitation, la location, la prise à bail, la prise en location gérance, la cession de tous fonds de commerce ou tous établissements, se rattachant aux activités ci dessus décrites ;
DUREE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé ou les associés d'une même catégorie a/ont le droit de participer aux décisions collectives, quelle que soit leur nature et quel que soit le nombre de ses actions.

A chaque action est attachée une seule voix. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels au nombre d'actions détenues dans le capital.

AGREMENT : Si au jour de la transmission, la Société est pluripersonnelle : Toute cession ou transmission d'actions ou de valeurs mobilières, à quelque titre que ce soit, s'effectue librement, sous réserve toutefois du respect préalable de toute stipulation prévue dans toute convention extrastatutaire conclue entre tous les associés de la Société à laquelle la Société est partie ou conclue en la présence de la Société (un " Pacte "). Toute cession ou transmission d'actions ou de valeurs mobilières effectuée en violation des stipulations d'un Pacte sera considérée comme contraire aux dispositions des présents statuts et sera donc nulle conformément aux dispositions de l'article L.227 15 du Code de commerce.

PRESIDENT : Monsieur Erwan DI GATI, né le 14 avril 1970 à Toulouse, de nationalité française, demeurant Résidence Les Pergolas, 1, chemin San Francescu, 20217 Saint-Florent, est nommé Président de la Société pour une durée indéterminée.

DIRECTEURS GENERAUX : Madame Saveria DI GATI née EMMANUELLI le 4 mars 1974 à Ajaccio, de nationalité Française, demeurant Résidence Les Pergolas, 1, chemin San Francescu, 20217 Saint Florent, est nommée Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée. Monsieur Charly HAMELET, né le 25 mars 1991 à Bastia, de nationalité française, demeurant 12, avenue Emile Sari, 20200 Bastia, est nommé Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,



L'ACCADEMIA 2.0

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 €
113, Strada di Ribba
20170 San-Gavino-Di-Carbini

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 Mai 2024, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : L'ACCADEMIA 2.0
Capital Social : 500 euros.
Siège Social : 113, Strada di Ribba, 20170 San-Gavino-Di-Carbini.

Forme : SAS - **Durée** : 99 ans
Objet : La formation, conseil et coaching dans le développement de salon de coiffure.

Président : Mme COISY Christelle. Née le 10.05.1985 à AUBAGNE, demeurant 113, Strada Di Ribba, 20170 San-Gavino-Di-Carbini. Célibataire. De Nationalité Française.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent, du 29 mai 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIEGE ET OBJET DE LA SOCIETE :

MARVIN, Société Civile Immobilière au capital de 1000 €, dont le siège social est au : 70, Stretta di I Querci, 20232 Oletta ayant pour objet : L'acquisition de Bâtiments, l'administration, l'exploitation par bail, location d'immeuble et de tous autres immeubles bâtis et non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange ou apport en sociétés et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

GERANCE : Il a été nommé comme Gérants : Monsieur Ferrari Vincent et Madame Martinez Marie, Josette Jacqueline, demeurants au : Hameau de Poggio, Lieu-dit Braccalaccia, 20253 FARINOLE pour une durée non limitée.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

RBTN

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Marine de Sisco
Ld Vignale - 20233 Sisco
885 068 593 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Marine de Sisco, Lieu-dit VIGNALE, 20233 SISCO au Centre Commerciale Rive Droite, Route 11, Lieu-Dit San Lorenzo, 20620 BIGUGLIA, et ce à compter du 13 mai 2024, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

UNA VOGLIA

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5000,00 euros
Siège social : Bd Jacques Nicolai
Zambara - 20100 Sartene
793 060 039 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 29 Mai 2024, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :
L'objet social de la société a été modifié comme suit :

Ancien objet : « La société a pour objet en France et à l'étranger : La création, l'acquisition, et l'exploitation de tous fonds de commerce de traiteur, vente à emporter, ainsi que l'organisation d'événements et de réceptions.

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. »

Nouvel objet : « La Société a pour objet en France et à l'étranger la création, l'acquisition et l'exploitation de tout fonds de commerce de :

- Traiteur,
- Vente à emporter,
- Débit de boisson,
- Restauration traditionnelle,
- Organisation d'événements et de réceptions.

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. »

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ESPACE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.524,49 Euros
Siège social :
Zone Industrielle de Baléone
Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia
379 397 334 RCS Ajaccio

L'Associée unique a décidé, en date du 23 mai 2024, de proroger la durée de la société de 64 ans soit jusqu'au 30 septembre 2084.

Pour avis, La gérance.

SOCIETE AGRICOLE DE SAINTE MARIE DE DIANA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 24.846 euros
Siège social : Etang de Diana
Tallone - 20270 Aléria
342 256 922 RCS Bastia

Par assemblée générale en date du 27/05/2024, il a été décidé de remplacer la dénomination sociale "SOCIETE AGRICOLE DE SAINTE MARIE DE DIANA" par "SAINTE MARIE DE DIANA" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la gérance.

CAPO-ROSSO CAMILLI-OLLIVIER ET MASSA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 79.273,49 euros
Siège social : 20115 Piana
047 020 292 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 09 avril 2024, la collectivité des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 79.273,49 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions est libre. Messieurs Alain, Jean, Vitus OLLIVIER et François, Toussaint MASSA, cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un Président :

Monsieur François, Toussaint MASSA, demeurant 20115 Piana
Et par un Directeur Général : Monsieur Alain, Jean, Vitus OLLIVIER, demeurant 20115 Piana.

Pour avis, Le Président.

TERRA CORSA DISTRIBUTION

S.A.S. au capital de 10.000 Euros
Siège social :
Chez Monsieur Simon ANDREANI
Marina II - 20110 Propriano
749 862 256 RCS Ajaccio

Le 08 septembre 2023, l'associée unique a mis fin aux mandats des commissaires aux comptes :
Titulaire : Madame Margot, Anne, Agathe HOURS.
Suppléant : Monsieur Dominique LEO-NETTI.

Pour avis,

SCI VFM

Au capital de 900 €
951 357 482 RCS Ajaccio
Siège social : 2, rue de Solférino
20000 Ajaccio

Suivant assemblée générale extraordinaire du 03/05/2024, il a été décidé de modifier l'article 2 à compter du 03/05/2024.

Ancien objet social : La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur d'un immeuble situé au 17, bd Fred Scamaroni, 20000 AJACCIO et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets connexes, pourvu que ses opérations ne modifient par le caractère civil de la société.

Nouvel objet social : La Société a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion, par bail, location ou toute autre forme, de tout immeuble et bien immobilier, toute opération financière, mobilière ou immobilière de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 27

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé, par assemblée générale extraordinaire, en date du 30/04/2024 a été constaté. De la modification suivante des statuts de la société MAVISEAJEF, SARL immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro : 949919989.

* Ancienne mention - Article 8 :

Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de Mille Euros [1000,00EUR]. Il est divisé en 100 parts de Dix EUROS [10,00 EUR] chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

* Monsieur Jean-François Elefan,
- A concurrence de Cinquante parts [50] parts, portant les numéros 1 à 50, en rémunération de son apport en nature, Ci... 50 parts.

* Madame OTURBON VIRGINIE,
- A concurrence de Cinquante [50] parts, portant les numéros 51 à 100, en rémunération de son apport en numéraire. Ci... 50 parts.

* Nouvelle mention - Article 8 :

Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de Mille euros [1000.00 EUR] et est divisé en CENT [100] parts de cent euros [10,00 euros] chacune, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs, savoir :

* Monsieur Jean-François Elefan, la pleine propriété de 30 parts numérotées de 1 à 30.

- Mme OTURBON VIRGINIE, la pleine propriété de 70 parts numérotées de 31 à 100.

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Avril 2024, et faisant suite à la cession de parts datée du même jour, les associés de la société MAVISEAJEF, SARL au capital de 1000 €, enregistrée au RCS d'Ajaccio sous le numéro, prennent acte de la démission de M. Jean-François Elefan de ses fonctions de Gérant, et décident de nommer à l'unanimité Mme OTURBON VIRGINIE, au poste de Gérant de la société. Cette décision prendra effet à compter de la date de l'assemblée. L'article 24 sera modifié :

* Nouvelle mention de l'article 24
Mme OTURBON VIRGINIE est nommée au poste de Gérante, qui accepte la fonction.

SARL SCANDOLA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Lieu-dit Sobro
20115 Piana
390 582 161 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 14 mai 2024, la collectivité des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société devient, à compter de ce jour : « SCANDOLA ». En revanche, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7.622,45 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions est libre.

Monsieur Alain, Jean, Vitus OLLIVIER, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un Président :

Monsieur Alain, Jean, Vitus OLLIVIER demeurant 20115 Piana.

Pour avis, Le Président.

N° 29

"Sarl Eureka Energies,

SARL au capital de 4000 euros
Siège social : Lieu-dit Querciolo
20213 Sorbo-Ocagnano
Immatriculée au RCS de Bastia
Sous le N° 814 283 065.

Par décision du 1er mai 2024, les associés ont décidé le transfert du siège social du "Lot Monte Stello, Immeuble Kalliste 15, 20290 Borgo" au "Lieu-dit Querciolo, 20213 Sorbo-Ocagnano".

Par décision en date du 1er mai 2024, les associés ont pris acte de la démission de la Gérance de M Kevin CHAPON. Les modifications seront faites au RCS de Bastia."

N° 30

**GLOBE TROTTER
PORTO-VECCHIO**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500,00 euros
Siège social : Quartier Renajola
20137 Porto-Vecchio
850 409 475 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2024, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social à l'activité de : boulangerie artisanale, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;
- de transférer le siège social à l'adresse suivante : Lieu-dit Poretta, 20137 Porto-Vecchio.

Pour Avis, Le Président.

JET EVASION PINARELLO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social :
Chez Mr Jean Paul BARLAM
Taglio-Rosso
Sainte Lucie de Porto-Vecchio
20144 Zonza - 810 194 282

Aux termes d'une décision unanime en date du 17 avril 2024, il résulte que :

- Le siège social a été transféré du Chez Mr Jean Paul BARLAM - Taglio Rosso - Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza au Hameau de Cilagna - route de Cirindinu - Chez M. PUECH Nicolas - 20124 Zonza à compter du 1er mars 2024 et l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : Chez Mr Jean Paul BARLAM - Taglio-Rosso - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza

Nouvelle mention : Hameau de Cilagna - route de Cirindinu - Chez M. PUECH Nicolas - 20124 Zonza ;

- Il a été nommé, en remplacement du Président démissionnaire Monsieur BARLAM Jean-Paul, Monsieur PUECH Nicolas, demeurant hameau de Cilagna, route de Cirindinu, 20124 ZONZA, a été nommé en tant que Président, pour une durée illimitée.

L'article 36 des statuts a été modifié à l'effet de supprimer la nomination de l'ancien président sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

Pour avis, Le Président.



N° 32

AVIS

Suite à l'AGE du 20/10/23, les associés de la SAS ACQUAPOLI, SAS au capital de 8.000 € dont le siège social est sis Quai Landry à CALVI, ont décidé de modifier l'objet social, et ce à compter du 20/10/23, de la manière suivante :

- L'acquisition, la propriété, l'administration de tous immeubles pour la location, la rénovation, l'exploitation, ou par tout moyen la mise en valeur, construction, démolition ou la vente ainsi que toutes les opérations se rattachant à cet objet, principalement l'obtention de prêts en vue de l'acquisition de tous immeubles ou travaux à réaliser, ainsi que conférer toutes garanties, cautions, hypothèques liées à ces financements,

- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit, juridiques, économiques ou financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous les objets similaires, connexes ou complémentaires de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, par son exploitation directe ou la prise de participation. En conséquence l'article 2 des statuts a été mis à jour, le dépôt sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

SCI A FENICE 3

Société Civile Immobilière
Capital : 1000 €
Siège : Pietranera
20, Route de San Martino
20200 San Martino Di Lota
RCS Bastia 819 071 291

MODIFICATION STATUTS

Par assemblée générale extraordinaire en date à Pietranera du 09/05/2024, les associés ont décidé :

- De confirmer la décision de cession d'une part sociale de Mme Colette Marie GARDE à Mme Cécile LOUCHON.
- De transférer le siège social au 24, route de San Martino - 20200 San Martino Di Lota.

- De rajouter à objet social : "La gestion du logement familiale propriété de la SCI".

- De modifier les statuts conformément aux décisions prises.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 34

MOLINA-UGOLOTI

Par décision en date du 30 mars 2024 de l'associé unique de la société MOLINA-UGOLOTI Société par Actions Simplifiée au capital de 5000,00 €, dont le siège social est LES HAUTS DU VILLAGE, ORTAL DE BIGUGLIA, sous le numéro siren 887 993 004 RCS BASTIA a pris les décisions suivantes de modifier :

1 - L'objet social :

Par conséquence, il y a lieu de modifier : Article 2 - OBJET

La société a pour objet :

- L'organisation événementielle, l'acquisition, le montage, la location et la vente de toutes structures gonflables, souples ou rigides, mobiliers et objets de décoration au bénéfice d'entreprises ou de particuliers sur le territoire de la Corse et sur le continent.

2 - de modifier la dénomination sociale et l'article 3 :

"MUS DESIGN"

3 - de la démission de Sylvie MOLINA-UGOLOTI demeurant LES HAUTS DU VILLAGE, Ortale de Biguglia, 20620BIGUGLIA, de ses fonctions de Président, et de sa nomination comme Directeur Général, remplacé dans ses fonctions de Président par Stéphane MOLINA demeurant 45, route Sainte CATHERINE à 20620 Biguglia.

N° 35

SCI PHENIX

Société Civile Immobilière
Capital : 1000 €
Siège : Pietranera
20, Route de San Martino
20200 San Martino Di Lota
RCS Bastia 753 898 162

MODIFICATION STATUTS

Par assemblée générale extraordinaire en date à Pietranera du 09/05/2024, les associés ont décidé :

- De confirmer la décision de cession d'une part sociale de Mme Colette Marie GARDE à Mme Cécile LOUCHON.
- De transférer le siège social au 24, route de San Martino - 20200 San Martino Di Lota.

- De modifier les statuts conformément aux décisions prises.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 36



CABINET LEONELLI Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 25 Avril 2024, la SARL «SARL SOLEIL LEVANT», au capital de 7.622 €, dont le siège social est à SANTA MARIA POGGIO [20221], immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 402 284 558, a donné en location-gérance à la SAS en formation «SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CAMPING SOLEIL LEVANT» au capital de 4.000 €, dont le siège social est à SANTA MARIA POGGIO [20221], Route Nationale 198, Camping Soleil Levant, un fonds de commerce de village de vacances, camping, restaurant [GR] à l'enseigne «CAMPING SOLEIL LEVANT» exploité à SANTA MARIA POGGIO [20221], pour une durée de quinze années, à compter du 1 mai 2024 pour se terminer le 30 Avril 2039.

Pour unique insertion,

N° 37



CABINET LEONELLI Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

RESILIATION AMIABLE DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de boutique habillement, frivolités, souvenirs, articles de plage saisonnier, exploité à SAN-NICOLAO [20230], LINGUIZZETTA qui avait été consentie suivant acte reçu par Maître Yvan SAISET, notaire à ERBALUNGA, en date du 06 Juillet 1995, par Monsieur Karl HOFMANN au profit de la société «CORSICANA SERVICE» société à responsabilité limitée au capital de 15.244,90 €, dont le siège social est situé à SAN-NICOLAO [20230], Linguizzetta Corsicana, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 400 482 055 a pris fin le 31 Mars 2024 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à LINGUIZZETTA du 28 mars 2024.

Pour unique insertion,

N° 38

AVIS

Suivant acte SSP en date du 30/05/2024, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce de restauration de type traditionnel, sis et exploité 12, rue du 9, Septembre, 20110 PROPRIANO, consentie depuis le 01/02/1997 par Mme BRUNETTO Sandra, 445, route de l'abbaye, 74430 ST JEAN D AULPS au profit de la société M. DUVAL Joseph, 3a afrontana d'u frusteru, 20110 PROPRIANO, la résiliation a pris effet à compter du 30/09/1998.

N° 39



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat au barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Route de l'Ospedale

20137 Porto-Vecchio

Suivant acte SSP du 14 mai 2024, la société « CAP SUD EXPLOITATION », SAS au capital de 5.525.010 € dont le siège est Plage de Venzolasca, 20215 VENZO-LASCA (RCS BASTIA 892 298 274) a donné en location gérance à la société « A MUVRA D'ISULACCIA », SAS au capital de 5000 €, dont le siège est Ldt Lindinosa, 20230 TAGLIO-ISOLACCIO (RCS BASTIA 913 246 260), représentée par son Président, Monsieur Didier VERDURI, le fonds de commerce de « BAR, RESTAURATION, LOCATION DE BAINS DE SOLEIL, SNACK, GLACIER » exploité sous l'enseigne « CAP SUD PLAGE », Plage de Venzolasca, 20215 VENZO-LASCA, pour la période du 4 mai 2024 au 6 octobre 2024, sans renouvellement. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 40



CABINET LEONELLI Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 28 mai 2024, enregistré à BASTIA le 30 mai 2024 dossier 2024 00010972 référence 2B04P31 2024 A 00880, la SAS « TABERNA RIBELLA » au capital de 1.000 € dont le siège social est à PATRIMONIO [20253], Route de Saint-Florent, Pastricciola, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 893 618 413, a donné en location-gérance à Monsieur Antoine, Louis Christophe ACQUAVIVA, demeurant à BASTIA [20200], 10, Bis Avenue Emile Sari, un fonds de commerce de caviar, petite restauration, brasserie, sandwicherie, restauration sédentaire sis et exploité à BASTIA [20200], Place du Marché, pour une durée de deux années, à compter du 1er juin 2024 pour se terminer le 31 mai 2026.

Pour unique insertion,

N° 41

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Place de la Mairie - 20620 BIGUGLIA du 19 avril 2022.

Par Monsieur Eugène FRANCESCHETTI RCS BASTIA : 382 827 640 demeurant à Biguglia Village - 20620 BIGUGLIA.

À La SASU RESTAURANT BAR PIZZERIA U SAN GHJUVA RCS BASTIA : 914 166 905, demeurant à Route d'Ortale - Les Hauts d'Ortale - 20620 BIGUGLIA.

D'un fonds de commerce de « Grande Restauration, préparation de plats cuisinés à emporter, débit de boissons 4ème catégorie ». À l'enseigne « U SAN GHJUVA », sis et exploité à PLACE DE LA MAIRIE - 20620 BIGUGLIA, pour une durée de 3 ans à compter du 19 avril 2022. A pris fin par résiliation amiable le 30 avril 2024.

Pour avis,

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 42



Olivier PELLEGRI Avocat

Port de Plaisance de TOGA

Bâtiment A2 - 20200 Bastia

Tel : 04 95 32 05 85

[Mail : pellegri.olivier@orange.fr](mailto:pellegri.olivier@orange.fr)

LA FORGE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1350 euros

Siège : 10, Ghjassu Di A Raza

Cardo - 20200 Bastia

Siège de liquidation :

10, Ghjassu Di A Raza - Cardo

20200 Bastia-RCS Bastia 534 375 936

L'Assemblée Générale réunie le 27 mai 2024 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Antoine VERDI, demeurant 10 GHJASSU DI A RAZA, CARDO, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 43



STATION LAVAGE BIGUGLIA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route Nationale 193

20620 Biguglia

917 692 303 RCS Bastia

Par décision du 16 mai 2024, la société HOLDING EMMANUELLI, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 415.000 euros, dont le siège social est RN 193, BIGUGLIA, 20620 BIGUGLIA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 914 866 322 RCS BASTIA a, en sa qualité d'associée unique de la société STATION LAVAGE BIGUGLIA, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société STATION LAVAGE BIGUGLIA au profit de la société HOLDING EMMANUELLI, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de BASTIA, Palais de Justice, Rond Point De Moro Giafferi, 20407 Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 44



SEPI

Société Civile Immobilière

En liquidation au capital de 1000 euros

Siège social : Borgo 20290

Chez M. URSINO Francesco

Route de la Marana - Rce U Levante

Siège de liquidation :

Chez M. Francesco URSINO

Via Druento

100 40 Givoletto Turin (Italie)

RCS Bastia 514879840

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 13 mai 2024 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Francesco URSINO, demeurant Chez M. Francesco URSINO, VIA DRUENTO - 100 40 GIVOLETTO TURIN (ITALIE), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 45

PRO-OEUFS

EARL au capital de 20.000,00 euros

Siège social :

Chez Mr Bartoli Antoine François

20243 San-Gavino-Di-Fiumorbo

483 909 263 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01 janvier 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Antoine François BARTOLI, demeurant - 20243 SAN-GAVINO-DI-FIUMORBO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Chez Mr ANTOINE François BARTOLI - 20243 SAN-GAVINO-DI-FIUMORBO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 46
**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**
AVIS D'ATTRIBUTION

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR/DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :
Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud
Hôtel Consulaire - Quai l'Herminier
CS. 30253 - 20179 Ajaccio Cedex 1
Tél : +33 495515555
Fax : +33 495212389
URL : <http://www.2a.cci.fr>

OBJET DU MARCHÉ : N° 2023-AOO-055 : Fourniture et livraison d'équipement et de vêtement de travail pour les services RFFS des aéroports d'Ajaccio Napoléon Bonaparte et de Figari Sud Corse ainsi que pour l'AVITAILLEMENT de l'Aéroport Figari Sud Corse.

PROCEDURES :

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

Un avis d'attribution complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce 24-61668 du 29/05/2024

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 30/05/2024.

N° 47

AVIS

VENTE DE PARCELLE BOISEE

Conformément aux dispositions de l'article L331-19 du Code Forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de la vente.

DEPARTEMENT	COMMUNE	LIEU-DIT ET NOM DE LA PROPRIETE
Corse-du-Sud	CONCA	Lieu-dit Bocca Di Russone

Figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	158	BOCCA DI RUSSONE	01 ha 71 a 15 ca

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de SIX MILLE EUROS (6000,00 EUR), lequel prix, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle.

Cette vente aura lieu aux conditions suivantes :

L'acquéreur supportera les servitudes pouvant grever ces bois.

Il acquittera, à compter de l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont assujettis.

Il acquittera tous les frais de la vente.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, pour faire connaître par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé à Maître François TAFANI, notaire à VENTISERI [20240], Travo, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

A défaut de réponse reçue par ledit Notaire dans le délai indiqué, le droit de préférence sera considéré comme purgé et le propriétaire pourra vendre librement les biens sis dessus désignés.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés indépendamment de ce droit de préférence.

Rappel de l'article L331-19 alinéa 3 :

Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

N° 48

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 007/FCS/24

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Réalisation et livraison de titres restaurant pour le personnel de l'ODARC sur support papier ou format dématérialisé

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure : Division en lots : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique
20% Développement durable
20% Prix des prestations

Remise des offres : 01/07/24 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 29/05/2024

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 49



**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
PUBLICITÉ SUPPLÉMENTAIRE**

COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

MARCHÉ DE TRAVAUX

Identification du pouvoir adjudicateur :

Nom de l'organisme : Commune de San Martino di Lota - Mairie de Pietranera - route du cap - BP32 - F-20200 San Martino di Lota. Tél. [+33] 4 95 31 02 85.

Courriel : mairie@sanmartino.corsica Fax [+33] 4 95 32 00 93

Adresse(s) internet : Adresse générale du pouvoir adjudicateur :

<http://www.san-martino-di-lota.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.kleoon.com>

Objet du marché : Marché de travaux relatif à la réhabilitation de la bâtisse U San Martinu Lieu d'exécution : Commune de SAN MARTINO DI LOTA [2B] - 122, route du San Martino - 20200 San Martino di Lota

L'avis implique un marché public.

Type de marché : Travaux - exécution

Caractéristiques principales : Il s'agit du volet 1b du programme de revitalisation du village de San Martino, et qui concerne le volet économique.

Le bâtiment existant est une construction ancienne de 1890. Il est situé dans le périmètre de protection de monuments historiques sur la parcelle C1000.

Le projet consiste à rénover le bâtiment en vue de sa réutilisation qui permettra de répondre à divers besoins.

Nature et étendue : Il s'agira de résoudre les questions structurelles et d'écoulement des eaux, d'intervenir sur la couverture en lauzes et la façade, d'aménager un commerce multi-services au rdc. Cette première phase de réhabilitation porte sur une emprise au sol de 222m² au rez-de-chaussée.

Le marché est décomposé en 9 lots

Options : Les tranches conditionnelles et options sont précisées dans chaque lot.

Variantes admises. Prestations divisées en lots : Oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot n°1 : Toiture lauzes

Lot n°2 : Démolition - déconstruction - Gros œuvre - Toiture végétalisée - Etanchéité - Revêtements - Voirie et réseaux divers

Lot n°3 : Ferronnerie

Lot n°4 : Menuiseries extérieures - Menuiseries intérieures - Serrurerie

Lot n°5 : Façades

Lot n°6 : Plomberie - Sanitaires - Ventilation - Climatisation

Lot n°7 : Electricité - Courants forts et faibles - Equipements

Lot n°8 : Mobilier - Equipement de cuisine

Lot n°9 : Installation de gaz

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Septembre 2024

Durée prévisionnelle du marché : 6 mois

Visite Obligatoire de site : Prendre rendez-vous via la plate-forme [kleoon.com](http://www.kleoon.com) ou au 06 89 40 11 10, de préférence une semaine à l'avance, et pour une visite au plus tard une semaine avant la date limite de remise des offres. Une attestation de visite sera remise.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : Le 8 juillet 2024, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 01/2024

Autres informations : Obligation d'offre dématérialisée.

Renseignements administratifs et techniques via la plateforme de dématérialisation - Retrait gratuit du cahier des charges et des documents complémentaires, remise des offres : par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.kleoon.com> - Référence du dossier : U-SAN-MARTINU-01-2024

Lien direct de la consultation :

<https://www.kleoon.com/detail-consultation/89435/1>

En application de l'article R2131-18 du code de la commande publique, le présent avis est une publicité supplémentaire ne comportant pas toutes les mentions de l'avis intégral qui est consultable sur le support principal : B.O.A.M.P. avis n° 24-64108 envoyé à la publication le 03/06/2024.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 juin 2024.

N° 50

**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**
AVIS D'ATTRIBUTION

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR/DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud

Hôtel Consulaire - Quai l'Herminier
CS. 30253 - 20179 Ajaccio Cedex 1
Tél : +33 495515555/Fax : +33 495212389
URL : <http://www.2a.cci.fr>

OBJET DU MARCHÉ : N° 2023-AOO-047 : Aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte Maintenance des portes et portails automatiques

PROCEDURES : Type de procédure : Appel d'offres ouvert

Un avis d'attribution complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce 24-61674 du 29/05/2024.

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 30/05/2024.

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>
SIRET 33035573600019

Objet : Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie ainsi que la fourniture des consommables sanitaires et d'évacuation des déchets pour les antennes de l'ODARC.

Référence acheteur : 002/FCS/24

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 90919200 - Services de nettoyage de bureaux

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

LOT N° 01 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de VESCOVATO

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 29/04/24

Marché n° : 002-2024

CORSE PROPRES SERVICES,

31, AV EMILE SARI, 20200 BASTIA

Montant indéfini

LOT N° 02 - Entretien périodique des locaux de l'antenne d'ILE-ROUSSE

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 29/04/24

Marché n° : 002-2024

CORSE PROPRES I AND CO,

RES LA BRISE DE MER, 20600 BASTIA

Montant indéfini

LOT N° 03 - Entretien périodique des locaux de l'antenne d'ALTIANI

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 29/04/24

Marché n° : 002-2024

CORSE PROPRES I AND CO,

RES LA BRISE DE MER, 20600 BASTIA

Montant indéfini

Envoi le 03/06/24 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

MINISTÈRE DES ARMÉES

GROUPEMENT DE SOUTIEN DE LA BASE DE DÉFENSE DE VENTISERI-SOLENZARA

Avis de publicité pour une mise en œuvre d'une procédure de sélection avant mise à disposition du domaine public conformément à l'article L2122-1- (alinéa 1) du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet : Mise à disposition d'un local afin d'exploiter un salon de coiffure.

Demandeur : Ministère des armées.

Modalité d'occupation : Ventiseri 2B - BA126 - bâtiment 363 mess - local 0019 d'une surface de 23m2.

Cette occupation ne confère pas de droit réel.

Elle est strictement personnelle.

Elle a un caractère précaire et révocable.

Elle est soumise, notamment, à l'obligation de souscrire une assurance, au paiement d'une redevance (loyer), à la prise en charge des frais de fonctionnement et d'entretien courant.

L'occupant doit assumer les risques et traiter les litiges de quelque nature qu'ils soient provenant de l'utilisation du domaine mis à disposition.

Cette mise à disposition n'est pas soumise aux dispositions des articles L154-1 et suivants du code de commerce et ne peut donner lieu à la propriété commerciale. Elle ne donne aucun droit ou avantages reconnus aux locataires d'immeubles à usage commercial, industriel, artisanal ou agricole.

Modalité de candidature :

Les dossiers de candidature doivent parvenir avant le 26/08/24 accompagnée des pièces suivantes :

- Diplôme ; CV ; Lettre de motivation ; Proposition tarifaire ; Proposition d'horaire d'ouverture.

Personne à contacter pour l'AOT

Madame Séverine MARLARD

severine.marlard@intradef.gouv.fr

04 20 61 85 13

Personne à contacter pour la visite et le retrait du dossier :

Directrice du cercle de Ventiseri-Solenzara

Commissaire LE STRAT Nathalie

gssbdd-vti-dcsp-cercle.dir.fct@intradef.gouv.fr

04 20 61 84 45

Dépôt du dossier :

GSBD de Ventiseri-Solenzara

Cercle-DCS/P

RT - CS 10001

20223 Ghisonaccia CEDEX



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval

BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Assistance technique, juridique et financière dans le cadre du renouvellement du contrat de gestion du port de plaisance d'Aiacciu Charles Ornano

Numéro de référence : 2024-3DPA-0063

Date limite de remise des offres : 15/07/2024 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/06/2024.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 54

N° PC : 2024RJ0075

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 28/05/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société GF GASTRONOMIE SAS, hameau de Pinello, 20212 FAVALELLO. Restauration traditionnelle vente de glaces et de crêpes débit de boissons sur place ou à emporter. 848 725 628 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 25/04/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 55

N° PC : 2024RJ0076

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 28/05/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société SMART SERVICE INFORMATIQUE SAS, lieu-dit Pastorecchia, Immeuble Solinas, 20600 BASTIA. Fourniture de prestations de services, étude, conception, équipement, installation, gestion, dépannage, Sav, utilisation et amélioration de sys-

tèmes et de réseaux informatiques à destination de tous professionnels et particuliers. La conception, la réalisation et l'exploitation de produits informatiques ou dérivés, le conseil, l'assistance, le coaching et la formation en informatique. 810 849 166 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 30/04/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 56

N° PC : 2024RJ0077

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 28/05/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société ROCCHI PRO SERVICE SAS, Lotissement 18, Quartier Montesorio, Résidence Alba Chiara 2, Bat E, 20600 BASTIA. Petits travaux de bricolage. 823 788 955 RCS Bastia 823 788 955 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 22/03/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

DERNIERES MINUTES

N° 57

ROBERTOCHE

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Pietralba 1

Chemin d'Acqualonga

Résidence - 20167 Mezzavia

843 724 147 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Véronique BERTOCHÉ, gérante de la Société ROBERTOCHE, Société civile immobilière au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé PIETRALBA 1 - CHEMIN D'ACQUALONGA - RESIDENCE - 20167 MEZZAVIA ; Ayant pour objet :

.../...

L'ACQUISITION ET LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS constituée pour une durée de 99 ANNEES déclare qu'aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 02.05.2024, le siège social a été transféré à VILLA ALBA - LOTISSEMENT NERI - ROUTE D'ALATA - 20090 AJACCIO, à compter du 02.05.2024. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

INFOGREFFE
PAR INTERNET
www.infogrefe.fr
L'information légale sur les entreprises
(Kbis, bilans, états d'endettement...)
PAR MINITEL 3617 infogrefe
0.02€ + 0.06€ TTC/min
PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22
1.040€ TTC/appel + 0.337€ TTC/min

N° 58



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 14 Mai 2024 enregistré à BASTIA le 21.05.2024 Dossier 2024 00010152, référence 2B04P31 2024 A 00831, Madame Sandrine Laurence Joséphine DAVRAINVILLE, demeurant à MARSEILLE (13009), 37, Avenue Tousse-saint Samat, a cédé la jouissance d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de IVème catégorie dite Grande licence à Madame Elodie ALBERTINI, demeurant à LUCCIANA (20290), Route de la Madrague, Lamajone, devant servir à l'exploitation d'un débit de boissons situé à BASTIA (20600), Chemin de l'Arinella, pour lequel elle est immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 828 569 913, pour une durée de 4 mois à compter du 1er juin 2024, jusqu'au 30 Septembre 2024.

Toutes les sommes quelconques et charges dues en raison de l'exploitation de cette licence, incomberont à Madame Elodie ALBERTINI, Madame Sandrine Laurence Joséphine DAVRAINVILLE ne devant en aucun cas être inquiétée ni recherchée à ce sujet.

Pour unique insertion,

N° 59



Maître Dominique

CHIARI-VALDRIGHI,

Notaire à CORTE (Haute-Corse)

28, bis cours Paoli, Immeuble Serena.

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un acte reçu par Maître Dominique CHIARI-VALDRIGHI, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à CORTE, 28, bis cours Paoli, Immeuble Serena, le 25 avril 2024, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA Pôle enregistrement, le 3 mai 2024, Dossier 2024 00009225 référence 2B04P31 2024 N 00214, il a été constaté la nomination de Monsieur Cyril HAMAD en qualité de nouveau Gérant de la société à responsabilité limitée dénommée «BRASSERIE DU COURS» au capital de 4000 euros, dont le siège est à CORTE (20250), 6, Cours Paoli, identifiée au SIREN sous le numéro 495 317 992 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, à compter du 25 avril 2024 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur André Baptiste BRIGNOLE.

Pour insertion, Le notaire.

N° 60

SUPDESIGN

SAS au capital de 14.000 Euros

Siège social : 12B, Cours Grandval

20000 Ajaccio

852 713 395 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31/05/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Présidente.

N° 61

TCF INFORMATIQUE

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 500 euros

Siège social :

7, Chemin de Ranuchiettu

Les Ateliers de Suartello

20167 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 04 juin 2024, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination : TCF INFORMATIQUE
Siège : 7, Chemin de Ranuchiettu, Les Ateliers de Suartello, 20167 Ajaccio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros

Objet : - L'achat, la vente, l'import, l'export, le commerce de gros et de détail de tous matériels informatiques et de ses composants, périphériques et logiciels ;

- La maintenance desdits matériels et composants ;

- La représentation en vue de la vente de ces mêmes produits ou services ;

- La formation des utilisateurs de ces produits et services ;

- Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean-François GE-LORMINI-ARMANI, demeurant Lieu-dit Fiasco, 20172 Véro

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 62

AVIS ATELIER IP

S.A.R.L. liquidation

Au capital de 5000 €

Siège social et siège de liquidation :

369, Strada Grotta Murata

20222 Brando

534 704 028 R.C.S. Bastia

Suivant décisions du 29 Février 2024, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, a décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.



N° 63

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

ISULA DEPANNAGE

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : La Tuscia - 20167 Alata

Siège de liquidation : La Tuscia

20167 Alata-RCS Ajaccio 820747038

Aux termes d'une décision en date du 25/05/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25/05/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Sylvain TRAVERSARI, demeurant La Tuscia, 20167 ALATA, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé La Tuscia, 20167 ALATA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 64

TULIO

S.A.S au capital de 500 €

Siège social : 4, chemin de Terrajolo

20170 Levie-884052440 RCS Ajaccio

Par délibération du 22/05/2024, de l'assemblée générale extraordinaire. Il a été décidé, à compter du 22/05/2024 la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous régime conventionnel.

A été nommé liquidateur M Senlis Thierry, 8, Place St-Michel, 80000 Amiens.

Le siège de liquidation est fixé au 4, chemin Terrajolo, 20170 Levie.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 65

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 4 juin 2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PILGEST

Objet social : La société a pour objet l'ordonnement, la coordination, le pilotage, le contrôle de gestion, la mission complète et délégation en assistance de maîtrise d'ouvrage, consultant BTP, économiste du bâtiment, travaux maritimes, énergie voltaïque et renouvelable. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Siège social : 5, rue du Cardinal Fesch - 20000 Ajaccio

Capital : 1200 Euros.

Gérant : Monsieur Jean-Pierre MEZZACQUI, demeurant, 5 rue Fesch, 20000 Ajaccio.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 66



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia-Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CESSION DE LICENCE IV

Aux termes d'un acte Sous seing privé en date à BASTIA du 25 Avril 2024, enregistré à BASTIA le 07 mai 2024, dossier 2024 00009319, référence 2B04P31 2024 A 00635, Monsieur Barthélémy, Thierry BEYSSIER, et Madame Damienne, Julie BEYSSIER, demeurant ensemble à SANTA MARIA DI LOTA (20200), 41, Route de la Corniche, ont cédé à Madame Sandra, Jeannine, Rosalie GRAMMATICO, demeurant à BASTIA (20200), Résidence Les Jardins de Bastia, Bât B, App 4, la licence d'exploitation de débit de boissons IVE catégorie dite grande licence utilisée pour l'exploitation d'un fonds de commerce de débit de boissons 4e catégorie, discothèque à l'enseigne « LE VINTAGE », sis à BASTIA (20200), 5, Rue Chanoine Leschi, moyennant le prix de 18.000,00 €. La prise en jouissance a été fixée au 25 avril 2024. Les oppositions seront reçues, auprès de Madame Sandra, Jeannine, Rosalie GRAMMATICO, demeurant à BASTIA (20200), Résidence Les Jardins de Bastia, Bât B, App 4, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion.
L'Acquéreur.

N° 67

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

ISULA DEPANNAGE

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : La Tuscia, 20167 Alata

Siège de liquidation :

La Tuscia 20167 Alata

RCS Ajaccio 820 747 038

Aux termes d'une décision en date du 25/05/2024 au siège de la liquidation La Tuscia, 20167 ALATA, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Sylvain TRAVERSARI, demeurant La Tuscia, 20167 ALATA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 68

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale N°13, parue dans le journal n° 7032 du 31 mai 2024 et relatif à la constitution de la SAS J & M.

* Il fallait lire :

Objet social : la vente de poissons, crustacés, coquillages, fruits de mer, à déguster sur place ou à emporter sans vente de boissons alcoolisées, la vente de divers produits d'épicerie fine dont des boissons non alcoolisées.
Le reste sans changement.

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

**SERVICE
GRATUIT**



Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers

Réunions,
colloques,
meetings

Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux

Inscriptions,
recrutements,
concours

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE,
JE ME RENDS SUR **www.icn.corsica/publier-une-info**



© stock.adobe.com/Julien Tremeur



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

☐ Pour un an à la version papier pour **60€** ☐ Pour un an à la version web pour **30€**

☐ Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : _____ @ _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

Ci-joint mon règlement par :

☐ Chèque à l'ordre d'ICN ☐ Carte bancaire

N° : _____

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033

LE CHANTIER SACOI 3 ENFIN SUR LES RAILS



Photo Terna

Construite il y a près de 40 ans, la ligne à courant continu qui relie la Sardaigne, la Corse et l'Italie va connaître un coup de neuf. Des travaux conduits sous l'égide d'EDF et de son partenaire italien Terna vont être lancés dans les prochaines semaines et viser à renforcer sa capacité de transit et à rénover ses infrastructures.

Son acronyme un peu barbare reste largement méconnu, mais son utilité est capitale pour l'avenir de l'alimentation électrique de la Corse. Le chantier du projet SACOI 3- comprendre SARdaigne-CORse-ItalIE – va enfin entrer dans sa phase de concrétisation. Dans deux communiqués en date du 28 mai, EDF et la Commission de régulation de l'énergie [CRE] ont annoncé que les travaux qui visent au renforcement de cette ligne à courant continu qui relie les trois territoires vont commencer « *au 2^e trimestre 2024* ». Mené sous l'égide d'EDF et de son homologue italien Terna, ce projet colossal accuse un peu de retard par rapport à son calendrier initial – qui prévoyait une mise en service au cours de cette année- du fait d'aléas imprévisibles comme le Covid, la guerre en Ukraine ou la crise énergétique qui ont d'abord bloqué le lancement des travaux puis qui ont complexifié certains aspects techniques. Si bien que SACOI 3 ne devrait finalement être opérationnel que pour la « *fin 2029* ». Et le renouvellement de cette liaison construite en 1964 pour évacuer la production électrique de la Sardaigne vers l'Italie continentale et la Toscane via la Corse est très attendu sur notre île. Il faut dire que depuis 1986, la Corse a souhaité se raccorder à ce réseau afin d'y prélever 50 MW et de les réinjecter dans son système électrique et de sécuriser ainsi son alimentation grâce à la station de conversion de Lucciana. En 1992, le projet SACOI 2 avait déjà constitué une première étape de renouvellement de la ligne avec la rénovation des stations de conversion sardes et toscanes, permettant de passer d'une capacité de transit de 200 à 300 MW. Et puis l'anticipation d'importantes évolutions dans la consommation d'électricité ont convaincu la Collectivité de Corse [CdC] de demander une augmentation de la puissance soutirée par l'île dans la liaison SACOI, lors de l'adoption de la Programmation pluriannuelle de l'énergie [PPE] en 2015. En conséquence, le projet SACOI 3, engagé dès 2017 par EDF et Terna, visera cette fois une évolution de la capacité de transit de 300 à 400 MW, tandis que la Corse pourra désormais prélever 100 mV au sein de la ligne. Pour ce faire, plusieurs phases de travaux devront être réalisées : la reconstruction des trois stations de conversion à Lucciana, en Sardaigne et en Toscane ; la création de deux nouvelles lignes électriques (souterraines et sous-marines) ; et enfin un renforcement de la ligne aérienne existante entre Lucciana et Bonifacio. Le projet, d'un coût total de 1,5 milliard d'euros, sera financé pour deux tiers par Terna qui prend à sa charge tous les travaux de ligne et les stations de conversion sarde et toscane ; 500 millions resteront supportés par EDF. À noter que les deux opérateurs ont été accompagnés par les régulateurs français et italien - la CRE et son homologue l'Autorità di regolazione per energia reti e ambiente [Arera] – qui leur ont notamment garanti un soutien public pour le financement des travaux, validé en début d'année par les gouvernements des deux pays. SACOI 3 a par ailleurs été reconnu comme Projet d'intérêt commun par l'Union européenne en 2017 car il « *répond aux enjeux de politique énergétique français et italiens* ». Ainsi, a souligné Antoine Jourdain, directeur d'EDF SEI, en amont du démarrage des travaux, « *EDF est fière de s'engager aux côtés de Terna pour renforcer la qualité d'alimentation électrique de la Corse, la Sardaigne et la Toscane. Le projet SACOI3 illustre pleinement notre objectif de renforcer le réseau électrique dans les zones non interconnectées pour garantir la continuité et la qualité d'alimentation des clients et accompagner pleinement les ambitions de transition énergétique de nos territoires* ». ■ **Manon PERELLI**

MENACE SUR LE DRAGON 20?



Photo Jean-Pierre Bazard Creative Commons, ns. Illustratio

Selon certains échos, l'hélicoptère de la Sécurité civile pourrait quitter ponctuellement la Corse l'espace de quelques jours durant l'été. Cette perspective n'a pas tardé à entraîner une mobilisation importante qui a trouvé un écho dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse lors de la session du 30 mai.

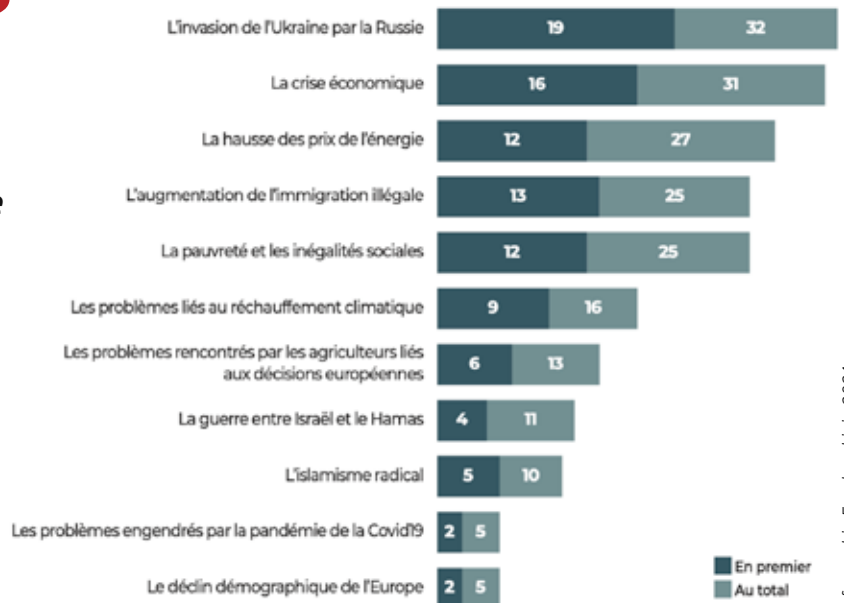
La nouvelle a suscité une levée de boucliers unanime en Corse. Selon certains échos, à l'occasion de l'organisation des Jeux Olympiques sur le territoire français au cours de l'été prochain, le Dragon 20 pourrait être ponctuellement réquisitionné pour renforcer des bases de la Sécurité civile de l'Hexagone. En résulteraient des périodes de quelques jours durant lesquelles la Corse serait privée de cet équipement. Or l'hélicoptère jaune et rouge est capital pour assurer la célérité des secours sur l'île. Le 30 mai dernier, dans un communiqué, le STC du Service de l'incendie et de secours de Corse-du-Sud (SIS2A) fustigeait ainsi une décision susceptible d'entraîner « des conséquences dramatiques sur la sécurité et la vie de notre population ». Dans la foulée, le STC du SIS 2B renchérissait : « si la décision de déposséder la Corse du Dragon 20 devait être prise, elle traduirait incontestablement le mépris envers toute la population insulaire qui verrait la qualité de ses secours fortement se dégrader ». Cette perspective n'a également pas manqué d'agiter la session de l'Assemblée de Corse du 30 mai où, par le biais de deux questions orales, Véronique Pietri de Core in Fronte et Pierre Poli d'Avanzemu ont tenu à obtenir un éclairage de l'Exécutif sur les moyens à mettre en œuvre pour éviter l'absence de l'hélicoptère. « Le Dragon 20 a effectué en 2023 les missions suivantes : 891 missions médicalisées Samu sur un total de 4 234 en Corse du Sud, dont 400 à Porto-Vecchio. En été, il effectue 2 à 3 interventions de secours par jour en montagne avec les pompiers », a notamment rappelé Véronique Pietri, tandis que Pierre Poli a insisté sur le fait que « la Corse, du fait de ses caractéristiques géographiques avec une centaine de sommets à plus de 2000 mètres et une façade maritime de plus de 1000 km ne peut se passer de cette base de la Sécurité civile ». En écho, le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni a souligné que « la Corse ne dispose pas d'hélicoptère dédié au Samu, alors que c'est le cas dans l'ensemble des régions françaises ». Ainsi, a-t-il déploré, « Nous partons déjà d'une situation où nous sommes sous-dotés, et celle-ci risque aujourd'hui d'être singulièrement aggravée, puisqu'on envisage très sérieusement de suspendre l'activité hélicoptère à Ajaccio pendant une période estivale de 10 ou 20 jours. Ce que l'on nous propose d'envisager, c'est la suppression d'un moyen d'intervention indispensable, dans un dispositif qui est déjà sous-doté et au moment où nous en avons le plus besoin. Cette option n'est pas envisageable ! Au moment où nous discutons dans la perspective d'un statut d'autonomie, il est nécessaire que nous ayons une discussion franche, loyale, et apaisée entre la Collectivité de Corse et l'État sur la répartition des moyens. Ce combat de court terme, urgent nous allons le mener ensemble. » Pour ce faire, le président de l'Exécutif a assuré que dès le 15 avril - date à laquelle cette possibilité de réquisition du Dragon 20 a été évoquée - la présidente du SIS 2A, Véronique Arrighi, a saisi à la fois le gouvernement et le préfet de Corse et qu'il a lui-même en complément « sollicité le cabinet du ministre de l'Intérieur ». Mais, a-t-il regretté, « je n'ai aucune garantie au moment où je parle que cette option soit définitivement abandonnée ». Dans l'expectative, lors de cette session, l'Assemblée de Corse a adopté une motion présentée par Véronique Arrighi et soutenue par l'ensemble des groupes. Preuve du soutien de l'ensemble de la société insulaire, le 3 juin un rassemblement organisé devant la préfecture a mobilisé de nombreux acteurs du secours, élus et anonymes venus dire leur opposition à la réquisition du Dragon 20 hors de l'île. Une mobilisation payante ? Après de longues discussions avec le cabinet du préfet, le STC du SIS 2A s'est dit plutôt confiant quant à la suite. « Il nous a été assuré qu'aucun projet de fermeture définitive n'était envisagé sur notre territoire mais plutôt une priorisation de la Corse dans le programme de renouvellement des appareils. La base hélicoptère de sécurité civile d'Ajaccio sera dotée dès l'automne d'une machine neuve et moderne », dévoile le syndicat dans un communiqué, en précisant : « Le projet de fermeture temporaire de la base n'est pas en lien avec les Jeux olympiques mais avec une problématique de maintien en condition opérationnelle des appareils. Des éléments techniques seront portés à la conscience du ministre qui rendra sa décision rapidement. Il est question de minimiser la durée de fermeture de la base si elle ne peut pas être évitée ». ■ Manon PERELLI

L'IMPORTANT, C'EST DE PARTICIPER?

PARMI LES PROBLÈMES RENCONTRÉS RÉCEMMENT EN EUROPE, QUEL EST CELUI QUI PÈSERA LE PLUS DANS VOTRE CHOIX DE VOTE/DÉCISION D'ALLER VOTER LORS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 6-9 JUIN 2024 ?

En premier et en deuxième

Base : Pays membres de l'Union européenne



Infographie Fondapol juin 2024

Entre le 6 et 9 juin, comme tous les 5 ans, les citoyens des pays de l'Union européenne élisent leurs représentants qui vont siéger au Parlement européen. En 2019, le taux de participation était de 50,66 % et variait de 88,47 % pour la Belgique à 28,72 % en Tchéquie. Qu'en sera-t-il cette année, notamment en France où la participation était légèrement en deçà de la moyenne ?

En 2024, 69 % des Européens soutiennent l'appartenance de leur pays à l'Union européenne tandis que 18 % n'y sont pas favorables mais ne veulent pas pour autant la quitter et que 13 % souhaitent voir leur pays la quitter. C'est en tout cas ce qui ressort d'une enquête menée par l'Ipsos pour la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol)* dans 27 pays membres de l'Union européenne et au Royaume-Uni. Administrée dans 24 langues, elle s'est déroulée entre le 22 mars et le 26 avril, auprès d'échantillons représentatifs de la population âgée de 18 ans et plus dans chaque pays : 23 788 personnes ont été interrogées. De même, au sein de la zone euro, 69 % des répondants souhaitent conserver la monnaie unique alors que 23 % disent souhaiter que leur pays revienne à la monnaie nationale mais estiment que ce n'est pas possible. Le soutien à l'euro, fait observer Dominique Reynié, directeur général de la Fondapol, « est affecté par la situation financière des répondants » : parmi ceux qui rencontrent des difficultés financières 54 % sont en faveur de la monnaie unique, tandis qu'il sont 81 % parmi ceux qui déclarent s'en sortir facilement avec leurs revenus. Par ailleurs, le sentiment d'appartenance à l'Europe n'est pas également partagé d'un pays à l'autre. Si, au Portugal, 90 % des personnes interrogées étaient favorables à l'UE et au fait que leur pays en fasse partie, ce pourcentage tombait à 57 % en France où ils étaient 19 % à souhaiter un « Frexit », deux points au dessus de la moyenne de l'UE pour les citoyens favorables à une sortie de leur pays. Le Portugal était également le pays le plus résolument favorable à la conservation de l'euro [87 %] alors que cette opinion était de 69 % en France où, comme en Italie, 10 % des personnes interrogées voulaient revenir à la monnaie nationale, là aussi 2 points au dessus de la moyenne de la zone euro.

Les élections européennes ne suscitent guère l'intérêt des Français, comme l'indiquait un sondage Eurobaromètre publié le 17 avril 2024 par le Parlement européen. Sur un panel de 26 000 Européens interrogés, 60 % des citoyens européens se disaient intéressés par le scrutin, une opinion en hausse de 11 % par rapport à 2019. Toutefois, sur l'échantillon de 1 000 Français sondés, le pourcentage de citoyens manifestant un intérêt pour cette consultation tombait à 47 % ; d'ailleurs, tous âges confondus, près d'un tiers des Français (contre moins d'un quart au niveau européen) ne savait pas quand aurait lieu l'élection. Des résultats quelque peu contrastés par ceux d'un sondage plus récent, réalisé cette fois du 27 au 30 mai 2024 par Ipsos pour le Cevipof, *Le Monde*, la Fondation Jean Jaurès et l'Institut Montaigne**, et qui a porté sur 11 430 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population française, âgée de 18 ans et plus et inscrite sur les listes électorales. Il en ressort en effet que 62 % des sondés manifestent un intérêt pour les élections européennes, 34 % indiquant un fort intérêt. L'intérêt porté à ce scrutin croît avec l'âge : de 53 % chez les 18-25 ans jusqu'à 78 % chez les 70 ans et plus. Mais déclarer son intérêt ne se traduirait pas forcément par un vote puisque seulement 47 % des personnes sondées affirmaient être certaines de participer à la consultation du 9 juin 2024. Un pourcentage en hausse par rapport aux enquêtes précédemment réalisés par Ipsos sur ce thème, toujours dans le même cadre. Mais qui reste en deçà de la participation de 50,1 % enregistrée en France lors des élections européennes de 2019. L'intention ferme d'aller voter est plus manifeste chez les hommes (48 %) que chez les femmes (46 %) et ce sont une fois encore les 60-69 ans (57 %) et les 70 ans et plus (64 %) qui affichent le plus cette certitude. De plus, parmi ces personnes certaines d'aller voter, 68 % indiquent que leur choix est définitif ; en ce qui concerne leur motivation, elles sont 71 % à avoir fait ce choix... parce qu'elles sont « globalement en accord avec les idées et les propositions de cette liste » tandis que 29 % indiquent que les autres listes ne leur conviennent pas. ■ AN

*Les Européens abandonnés au populisme

**Enquête électorale française ; Elections européennes - vague 5

ARTS PLASTIQUES & SONORES

Woven by the currents

La fabrique agri-culturelle Providenza, dans le Nebbiu, organise depuis deux ans un programme de résidences, *Communities between islands*, en partenariat avec Cherimus et Archipelago Network, organismes artistiques sarde et grec. Il permet à des groupes d'artistes de voyager d'île en île méditerranéenne (Grèce, Sardaigne et Corse), à la rencontre des communautés locales et de leur territoire. Cette initiative est soutenue par Europe Creative et la Commission européenne. Son deuxième cycle a réuni trois artistes : Dania Shihab musicienne irakienne basée en Espagne ; Sarah-Anaïs Desbenoit, vidéaste française et Amalia Vargas, plasticienne d'origine colombienne qui se partage entre l'Italie et la Corse. Dans chacune des trois îles, elles ont animé des ateliers de travail inspirés par leurs recherches sur les mythes, la figure féminine, l'écologie et l'immigration, thèmes profondément ancrés dans le contexte méditerranéen. Amalia Vargas a imaginé un ensemble de sculptures, vidéos et photographies mettant en œuvre des objets présents sur chaque territoire : les rebuts portés par les courants, qu'elle a collectés, attirant ainsi le regard sur « ces restes qu'on ne veut généralement pas voir » et les confrontant « avec les artefacts et architectures insulaires plus anciennes » pour ouvrir un questionnement sur le futur : quelle perspective pour ces objets exclus du monde social ? Dania Shihab a collecté des sons et des instruments provenant des trois îles afin de les re-contextualiser pour composer une pièce électroacoustique. Elle présente son travail en direct sous la forme d'une performance audiovisuelle en collaboration avec Sarah-Anaïs Desbenoit, qui a réalisé une série de vidéos en DV à travers les paysages de Grèce, Sardaigne et Corse. Entrée libre.

Le 7 juin 2024, 19h. Café du centre culturel Una Volta, Bastia.  04 95 32 12 81 & una-volta.com/woven-by-the-currents/



MUSIQUE

Duo Agrodolce

Chiara Annunziata, chanteuse, et Maël Morin, pianiste, se sont rencontrés en 2021 en Corse. Après une première scène ensemble, dans un petit festival à San Nicolao, « sans avoir rien prévu » dit-elle, ils se sont laissé porter ensemble par la musique, créant ce duo qui combine la diversité de leurs origines, leurs énergies et leurs influences. Leur musique prend sa forme dans la recherche de sonorités qui, à travers le mélange voix-piano, mettent au jour des fragments de vie passés et les récits d'une autre époque. Ils proposent un petit voyage dans la culture traditionnelle de l'Italie et plus particulièrement de l'Italie du Sud avec divers chants napolitains, et interprètent aussi des « stornelli » caractéristiques de l'Italie centrale, en particulier la Toscane et le Latium. Entrée libre « au chapeau ».

Le 8 juin 2024, 21h. Spaziu Locu teatrale, Ajaccio.  04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.corsica



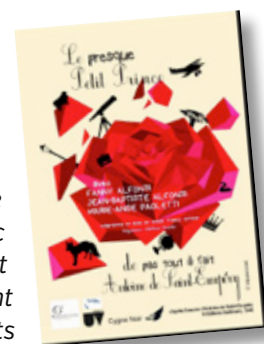
THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

Le presque Petit Prince de pas tout à fait

Danseuse de formation et « comédienne par rencontres », Fanny Alfonsi est la directrice artistique du Cygne Noir, compagnie installée à Folelli, qu'elle a co-fondée en 2013 avec son frère Jean-Baptiste Alfonsi, comédien qui s'est également formé en chant, danse et langue des signes à l'International visual theater. Invitée à créer un spectacle destiné au jeune public, Fanny Alfonsi s'est tout de suite orientée vers l'œuvre d'Antoine de Saint-Exupéry. « Parce que s'il y a un livre à lire, c'est celui-ci : il se commence dès l'enfance et ne se termine jamais », explique-t-elle. Avec son frère, nous avons travaillé sur ce que nous avait inspiré à chacun Le Petit Prince : pour Jean-Baptiste, il s'agit de son rapport à l'espace et au temps, notamment pendant le voyage du Petit Prince de planète en planète ; quant à moi, ce qui me touche c'est ce que l'on perd lorsque l'on passe de l'enfant à l'adulte, lorsqu'on grandit. Les talents de Jean-Baptiste en techniques du clown et en burlesque, mon parcours de danseuse et chorégraphe, et enfin la rencontre avec Marie-Ange Paoletti, qui a enrichi par la langue corse le rôle du Petit Prince ont permis à cette pièce sa singularité, sa patte Cygne Noir. » Avec une économie de moyens (une malle, une table, trois chaises et quelques accessoires), la pièce avec trois interprètes a été conçue pour s'adapter à tout type d'espace et de scène et si les interprètes racontent « leur » Petit Prince, les tableaux s'enchaînent et restent fidèles au récit d'Antoine de Saint-Exupéry.

Tout public à partir de 8 an. Gratuit.

Le 11 juin 2024, 13h30. École de Pietrosella.  04 95 20 79 56 & www.facebook.com/mpietrosella



AUDIOVISUEL

Focus Kanaky

Pour permettre de mieux comprendre ce qui se joue actuellement en Nouvelle-Calédonie et ce qui anime le peuple kanak, la plateforme de vidéo à la demande Allindi propose cinq films documentaires qui offrent une vision de la situation de ce territoire et des enjeux liés au dégel de son corps électoral : *Le combat des femmes kanak* (2001, 52 minutes) d'Anne Lainé ; *Les kanaks corses de Calédonie* (1999, 29 minutes) d'André Waksman ; *Merci la France*, d'André Waksman (deux films de 1h15 tournés en 1999 et 2000) et une interview de Jean-Marie Tjibaou réalisée en 1988, quelques mois avant son assassinat, par André Waksman. Un travail parfois brut, mais éclairant. Abonnement 4 € /mois, accès illimité tout support TV, ordinateur, tablette, téléphone.

 04 95 51 40 32 & allindi.com



CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

ET L'EUROPE DANS TOUT ÇA?



Les commentaires de la soirée électorale du 9 juin ne sont pas très difficiles à imaginer. Ils seront marqués du sceau du paradoxe: il s'agira d'analyser les élections européennes et on ne parlera que de politique française. Institutionnellement, les Européennes n'ont pas de conséquences nationales. Mais elles en ont, c'est vrai, politiquement.

La participation. Ce pourrait être une relative bonne surprise. En 2019, déjà, avec 50,12 %, il y avait eu une amélioration par rapport aux Européennes de 2014 (42,43 %). Aussi étonnant que cela puisse paraître, le score de 2019 constitue même la plus forte [ou la moins faible!] participation électorale des dix dernières années après celles de l'élection présidentielle. Les élections municipales de 2020 avaient été percutées par le Covid; les législatives, régionales et départementales ont mobilisé moins de 50 % du corps électoral.

Le vainqueur. Sauf coup de théâtre, ce sera Jordan Bardella avec ses troupes du Rassemblement national. Le FN devenu RN était déjà arrivé en tête aux Européennes de 2014 (24,86 %) et 2019 (23,34 %). Un score supérieur à 30 % donnerait des ailes à Jordan Bardella sans pour autant lui offrir un rôle prépondérant au Parlement européen.

Le podium. Le match semble encore ouvert entre la liste Renaissance de Valérie Hayer, soutenue par Emmanuel Macron, et celle de Raphaël Glucksmann, soutenue par le Parti socialiste. Être dépassée par des socialistes encore moribonds il y a six mois serait un camouflet pour Valérie Hayer, et surtout pour Emmanuel Macron. Pour le PS, en revanche (6,19 % en 2019), un bon résultat rebattrait les cartes, notamment pour ses relations avec La France insoumise de Jean-Luc Mélenchon... et donnerait des idées de retour [encore!] à François Hollande.

En difficulté. La liste conduite par Manon Aubry pour la France insoumise est promise de nouveau à un score très moyen (6,31 % en 2019). Elle a été marginalisée par ses propres amis au profit de Rima Hassan, qui n'a fait campagne que pour parler de la bande de Gaza et jamais de l'Europe. Quant à la liste Les Républicains de François-Xavier Bellamy (8,48 % en 2019), malgré une assez bonne campagne, elle ne devrait pas donner beaucoup d'oxygène à la droite française.

En péril. Au-dessus ou au-dessous de la barre des 5 % qui per-

met d'avoir des élus au Parlement européen? La question se pose pour la liste écologiste de Marie Toussaint et pour celle de Marion Maréchal et Reconquête! Si celle-ci passe les 5 %, elle siègera au Parlement européen. Si elle est en-dessous, elle aura tout perdu et se posera la question de son éventuel retour au bercail, dans sa double famille politique et personnelle, au côté de Marine Le Pen.

SCHMIT OU VON DER LEYEN?

Et l'Europe, dans tout ça? La quoi?.. Il en a été question pendant ces dernières semaines, mais les candidats [et les médias qui les interrogeaient] ont fait de sacrées impasses: comment dépenser les millions destinés à la décarbonation de l'Europe? Quelle politique pour l'espace? Pour la défense? Pour les transports? Pour la recherche? On en passe... Pendant la soirée électorale, il y a fort à parier qu'on parlera plus d'Emmanuel Macron que d'Ursula von der Leyen, présidente sortante de la Commission européenne et personnage-clé de l'institution.

En 2014, on avait raconté une jolie fable aux électeurs: leur bulletin de vote devait leur permettre de choisir qui siégerait au Parlement européen mais aussi quel «*Spitzenkandidat*» [tête de liste] présiderait ensuite la Commission. Le pari avait alors été tenu avec Jean-Claude Juncker. Mais pas en 2019. En 2024, on n'a presque plus entendu parler des «*Spitzenkandidaten*» que sont Ursula von der Leyen pour le Parti populaire européen (PPE) et Nicolas Schmit pour le Parti socialiste européen (PSE), traditionnellement dominants.

Incapable de réaliser l'union de ses différents partis, l'extrême droite n'a pas de candidat et les troupes de Jordan Bardella ne peuvent prétendre diriger l'Europe ni même peser sur ses politiques, quoi qu'ils en aient dit pendant la campagne électorale. Raphaël Glucksmann soutient Nicolas Schmit. Mais qui, en France, est derrière Ursula von der Leyen? Pas les élus de la droite française, qui font partie du PPE mais ne soutiennent pas sa candidate [vous suivez?] Quant aux élus de Renaissance, derrière Valérie Hayer, ils entretiennent l'ambiguïté sur leur futur vote en faveur ou non d'Ursula von der Leyen: peut-être que oui, peut-être que non. Morale de la fable: les électeurs qui se déplacent aux urnes ont bien du mérite. ■



VU,
LU
ET VÉCU...

Post scriptum

En fin de campagne, des candidats font parfois n'importe quoi. Le parti Les Républicains insulte l'Algérie dans un « message de service » où il mélange immigrés, délinquants, clandestins criminels, etc. Le RN utilise l'image des gendarmes et des militaires dans des affiches de propagande. Le président de la République s'impose sur TF1 et France 2 trois jours avant le vote (les 80 ans du débarquement en Normandie ont bon dos). Mais le pire, c'est l'irruption du Premier ministre Gabriel Attal dans un studio de France-Inter où il n'était pas invité mais où se trouvait sa candidate, Valérie Hayer, à qui il a volé une partie de son temps de parole. Pas très digne pour ne pas dire indigne.

Tirer sur la V^e avenue

Donald Trump ira-t-il en prison ? Réponse en juillet. L'ancien président américain a été jugé le 30 mai trente-quatre fois « guilty » [coupable] par douze jurés new-yorkais unanimes. On lui reproche trente-quatre délits de falsification comptable visant à dissimuler aux électeurs, en 2016, l'achat du silence d'une actrice de films pornographiques avec laquelle il avait eu une relation extraconjugale. C'est une « première » aux États-Unis.

Mais Donald Trump, même s'il était emprisonné, pourrait se présenter aux élections et même être réélu président des États-Unis le 5 novembre. En 2016, l'année de son élection, le candidat républicain avait déclaré : « *Même si je me plantais au milieu de la 5^e Avenue et que je tirais sur quelqu'un, je ne perdrais pas de votes* ». Qu'un candidat à une élection d'une telle importance puisse prononcer une telle phrase constituait déjà un sujet d'inquiétude il y a huit ans. Et encore plus aujourd'hui.

17 rue des Mimosas

Les communes françaises avaient jusqu'au 1^{er} juin pour organiser l'« adressage » de l'ensemble de la population. En clair, pour donner à chaque adresse des numéros et des noms de rue, à la place de certains lieux-dits. Pourquoi cette modification ? Pour faciliter le travail, par exemple, des ouvriers qui ins-

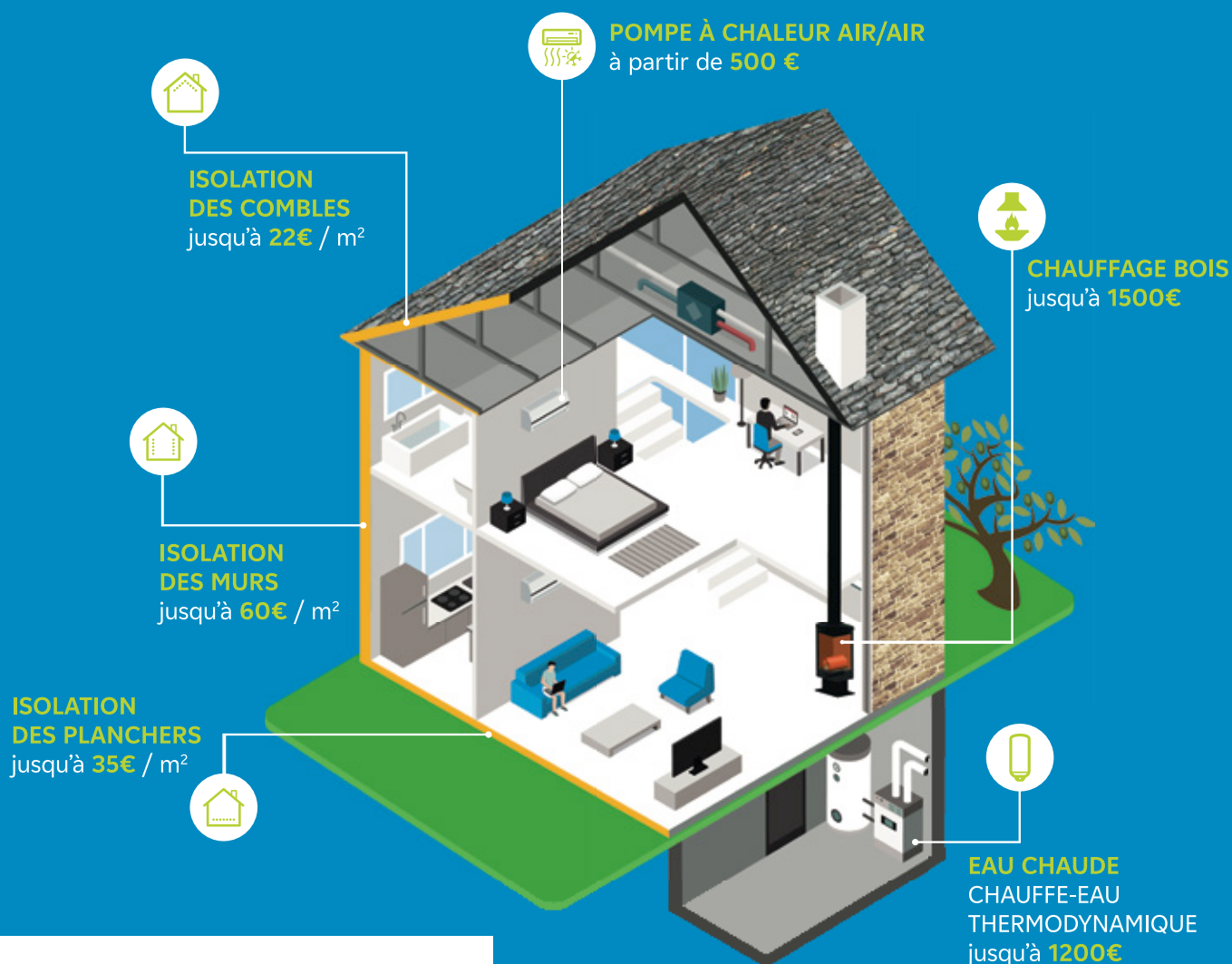
tallent la fibre, des livreurs et surtout des services d'urgence. Avec un GPS, il est plus facile de trouver le 48 place de l'Église, le 35 chemin des Caves ou le 17 rue des Mimosas que d'aller aux lieux-dits La Retraite, Le Moulin ou la Potinière.

Bien sûr, ça crée des polémiques. Des habitants se sentent dépouillés de leur lieu-dit et donc de leur identité, de leur passé, de leur histoire. La solution semblerait pourtant assez simple : pour faciliter la localisation, il faut mettre un numéro et un nom de rue. Mais rien n'empêche de maintenir les panneaux des lieux-dits. Si une loi de 2022 impose ce nouvel adressage, aucune sanction n'est prévue si les maires ne l'appliquent pas. Pour l'instant, environ 40 % des communes sont en retard [50 % en Corse]. Mais attention : si le Samu ou les pompiers arrivent trop tard pour secourir une personne faute d'adresse précise, le maire risque d'être attaqué en justice par la famille de la victime. Comme d'habitude, c'est sur le maire que tout retombe.

Vous avez dit « résiduel » ?

Selon Jean-Luc Mélenchon, l'antisémitisme serait « résiduel » en France, « contrairement à ce que dit la propagande de l'officialité ». Le maître à penser de La France insoumise n'a pas lu les statistiques : selon les chiffres du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), on dénombrait, en 2022, 436 actes antisémites. Puis 1676 en 2023. Après les attaques du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, c'est encore pire avec une hausse de 300 % entre janvier et mars 2024.

Jean-Luc Mélenchon n'a pas dû consulter non plus les signalements d'actes antisémites dans les collèges et les lycées, ni les conclusions de l'enquête menée à Sciences-Po après les incidents et blocages par des étudiants pro-palestiniens à Paris. Jean Bassères, administrateur de Sciences-Po, a ainsi révélé dans *Le Parisien* que des étudiants juifs de l'école dite de l'élite sont souvent stigmatisés. Il précise : « *On ne veut pas s'asseoir à côté d'eux, ni faire un exposé ou aller en soirée étudiante avec eux* ». Ceci ne concerne que quelques étudiants, certes. Mais tout de même, lire cette phrase : « *On ne veut pas s'asseoir à côté d'eux...* », ça donne le frisson. ■



**agIR
PLUS**

**FAIRE DES ÉCONOMIES,
C'EST FACILE...**

**FAITES APPEL À UN INSTALLATEUR
PARTENAIRE AGIR PLUS**

**FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES
AGIR PLUS**

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



SCANNEZ-MOI !
RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS AGIR PLUS.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.